

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 67 (1982)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

9

Revue publiée par l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
N° 9, septembre 1982

Le Raiffeisen Messager



75^e
anniversaire
de la
Banque Nationale
Suisse



La Caisse Raiffeisen de Concise-Corcelles inaugure ses nouveaux locaux



Les locaux modernes sont situés dans cette maison rénovée avec goût.

Photo Studio 7

Le samedi 31 juillet 1982 fera date dans les annales de la Caisse Raiffeisen de Concise-Corcelles (VD). C'est en effet ce jour-là qu'eut lieu la «journée portes ouvertes» mise sur pied à l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux locaux.

Une journée portes ouvertes

Plus de 200 personnes, membres de la Caisse, invités et habitants de Concise et de Corcelles, ont visité les nouveaux locaux de «la» banque des deux villages. La population fut ensuite conviée à une partie officielle suivie d'une collation qui se déroulèrent dans la cantine au bord du lac. Comme il se doit, la parole fut d'abord donnée à M. Francis Pointet, président du comité de direction, qui salua la nombreuse assemblée et en particulier les personnalités invitées: MM. Metthez, représentant la direction de l'Union suisse à Saint-Gall, Luginbuhl, président de la Fédération vaudoise des caisses Raiffeisen, Burdet, président d'honneur de la même Fédération, Gasser, gérant du CFV de Grandson, Perdrix, préfet, Cousin, syndic de Concise, Oberson, municipal de Corcelles, A. Cousin, premier président, fondateur de la caisse, Dürrenmatt, J. Payot, Freddy

Jaquet, ancien président, Gilliéron, architecte, ainsi que les entrepreneurs.

Bientôt 35 ans d'existence

M. Pointet fit ensuite un exposé rétrospectif de l'histoire de la caisse de Concise et Corcelles, fondée le 20 mai 1948, dont la société coopérative comptait 34 membres. Le premier caissier fut M. Debétaz, instituteur, qui assumait sa tâche durant 30 ans, avec beaucoup de doigté et de discrétion.

Le 9 mars 1978, M. Claude Vuillermet fut nommé nouveau gérant de la Caisse, qui fut installée à la rue de la Gare. Mais, au printemps 1981, apprenant alors que l'immeuble de la Croix-Bleue était disponible, les comités de direction et de surveillance faisant preuve de célérité, envisagèrent son achat, chose qui fut accomplie le 18 juin 1981. Dès lors, toutes les démarches concernant la transformation des locaux furent menées au pas de charge, et le bureau d'architecture Duvoisin-Bosson-Gilliéron, d'Yverdon, chargé de son étude. Une commission de construction ad hoc fut constituée et fit la visite de huit banques. En moins d'un an, les travaux furent menés à chef, performances qu'il faut attribuer aux architectes et aux entrepre-

neurs. Malgré d'inévitables imprévus, divers éléments ont concouru à un heureux aboutissement de l'œuvre. M. Pointet exprima le vœu que cette réalisation contribue à consolider la solidarité des deux villages, et devienne un véritable trait d'union entre les diverses professions.

Remerciements

Pour clore, il adressa à tous les réalisateurs de l'œuvre de vifs remerciements, en particulier à MM. G. Pointet, président du Conseil de surveillance, et R. Meylan, vice-président du comité de direction, ainsi qu'à M. Vuillermet, le très compétent caissier, et à sa femme qui, à elle seule, a assuré le nettoyage final des locaux. De nombreux orateurs pri-

rent ensuite la parole: MM. Metthez, responsable du bureau de Peseux de l'Office de révision et représentant la direction de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Perdrix, préfet, qui exprima les salutations et les vœux des autorités cantonales, André Cousin, syndic de Concise, Albert Cousin, fondateur de la Caisse, Gilliéron, architecte et Oberson, représentant des autorités de Corcelles. M. le pasteur Convers clôt la partie officielle.

Concise, qui possède déjà plusieurs commerces, magasins, hôtels-restaurants, salons de coiffure, garages, une gare et un port, peut s'enorgueillir d'avoir depuis quelques jours une banque qui signale sa présence par une magnifique enseigne RAIFFEISEN, la banque au service de la population de la région. ■



Une sympathique ambiance...

Photo Studio 7

75 ans d'activité

Le 20 juin 1907, il y a donc tout juste un peu plus de 75 ans, la Banque Nationale Suisse commençait son activité.

Cet anniversaire, officiellement célébré en juin dernier, nous a paru suffisamment important pour que nous consacrons plusieurs pages de ce numéro du «Messenger Raiffeisen» à vous présenter «notre» Banque nationale.

Le public, en général, connaît assez mal les raisons de la création de la Banque nationale, sa forme juridique particulière, son organisation (sièges à Berne et à Zurich), ses organes, ses mandats, ses objectifs et, bien sûr, ses moyens d'action. Si, à l'origine, l'institut d'émission avait pour tâches principales d'assurer l'approvisionnement du pays en argent et de faciliter les opérations de paiements, actuellement, ce sont plutôt des objectifs de politique économique — stabilité des prix, plein emploi et croissance économique équilibrée — qui constituent les priorités de la Banque nationale. Plusieurs articles vous aideront à pénétrer dans cette importante institution et à découvrir les activités multiples de notre institut d'émission.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Jean-Louis Emmenegger
Rédacteur responsable

La Caisse Raiffeisen de Concise-Corcelles inaugure ses nouveaux locaux **2**

A l'occasion du Jeûne fédéral **4**

La création de la Banque nationale **5**

La BNS: une banque pas comme les autres **6**

A travers les tourmentes monétaires **8**

Caisses Raiffeisen et Banque nationale: quels liens? **11**

L'interview du mois **12**

La vie rurale **13**

Nouvelles des Caisses affiliées **16**

Nous avons lu pour vous **21**

Humour... et mots croisés **22**

Couverture: Immeuble de la succursale de Neuchâtel de la Banque nationale, dessin d'Ingeborg von Erlach (Copyright Banque nationale).

**Le Raiffeisen
Messenger**

Rédaction

Jean-Louis Emmenegger, rédacteur responsable, case postale 206, 1000 Lausanne 6, tél. 021/26 96 86.

Impression

Imprimerie Corbaz S.A., av. des Planches 22, 1820 Montreux, tél. 021/62 47 62.

Régie des annonces

Annonces Suisses S.A., place Bel-Air 2, 1000 Lausanne, tél. 021/20 29 31.

A l'occasion du Jeûne fédéral

Le mémorial de notre patrie

Nous venons de célébrer notre fête nationale et nous allons encore laisser éclater notre joie d'être suisses dans notre fête fédérale d'action de grâces. Coup sur coup, nous vivons le mémorial de notre Patrie.

Nous disons bien mémorial, car ces journées sont beaucoup plus qu'un simple souvenir; elles sont évocation, présence et confiance en l'avenir.

Il a fallu plus de cinq siècles pour que notre pays gagne sa petite place au cœur de l'Europe. Cette place, nous la défendons calmement, mais fermement, par notre neutralité active, parce qu'elle n'est pas conquête de l'épée, mais fruit de l'esprit et du consentement réfléchi de ses concitoyens.

Si nous avons l'honneur d'être cités en exemple comme la plus vieille et durable démocratie, nous avons surtout le devoir d'être exemplaires et reconnaissants. Notre tâche est de sauvegarder, en la vivant dans la fraîcheur et la jeunesse de l'humble quotidien, la charte de nos Fondateurs. Plus qu'une Nation, à laquelle sans doute ils n'avaient pas pensé, ils ont créé la Patrie. Voilà le secret de la pérennité de leur serment. En recherchant la paix, la justice et la solidarité, ils construisaient les trois piliers de la liberté.

D'ailleurs, ce beau nom de solidarité, heureusement repris aujourd'hui, exprime si bien l'homme qu'il faudrait le chanter. Etre solidaires, c'est savoir que le plus handicapé des enfants vaut infiniment plus que toute la création matérielle qui l'entoure; c'est comprendre par le cœur que nous sommes des êtres de relations et que nous n'atteindrons notre fin qu'en étant sans cesse « un pour tous et tous pour un ».

Nos Fondateurs étaient lucides. Par leurs trois volontés de paix, de justice et de solidarité, ils ouvraient la juste voie, en des temps troublés — ne le sont-ils pas tous? — à ceux qui comprennent et comprendront que la famille passe avant le village, parce qu'un village se compose de familles; que le village passe avant la commune, parce que la commune se compose de villages; que la commune passe avant le canton qui ne peut être que l'unanime et harmonieuse diversité de communes, de villages et de familles. Et le canton, chez nous, est resté à taille humaine, voire souvent petite. Il est pourtant à chaque fois une république libre et indépendante. C'est l'union de ces républiques qui fait leur force, au service de la paix, de la justice et de la solidarité. C'est l'union de ces républiques qui fait la Suisse. Nos voisins les plus avisés ont grande peine à le comprendre. Mais ont-ils enfin saisi ce « miracle helvétique » qu'ils en sont émerveillés.

Quant à nous, prenons garde de chanter trop haut, sinon le cantique de la reconnaissance. Notre fête d'action de grâces nous rappelle la paternelle protection du Seigneur. C'est en son nom que nos Fondateurs ont prêté leur serment. Avec eux, avec Nicolas de Fluë, Henri Dunant, Pestalozzi, avec la longue litanie des hommes de chez nous qui ont rayonné et défendu l'esprit de la Patrie, sachons dire merci. N'oublions jamais que notre idéal est si élevé qu'il doit nous garder humbles et conscients: que de pas restent à faire vers toujours plus de paix, de justice et de solidarité!

Cet idéal de notre Patrie, chers amis Raiffeisenistes, est point par point notre idéal. Continuons de viser en pleine cible, en y restant fidèles.

Alexis Rouiller, curé ■

Où en sommes-nous?

Le temps du Jeûne fédéral retrouverait son utile signification si on le consacrait à une réflexion nous permettant de répondre à la question: « Où en sommes-nous? ».

Notre économie connaît, dans divers secteurs (horlogerie, textile, métallurgie), de rudes difficultés qui, conjuguées avec les crises internationales, suscitent angoisse et crainte. Certains profitent de ce climat pour se livrer — c'est devenu une mode dans certaine presse, dans des émissions de radio et de télévision — à une critique superficielle et irréfléchie de nos institutions. Mettre en cause le fondement même de notre politique confédérale est considéré comme une preuve d'esprit dans le vent! Cette critique reste stérile, car elle n'est pas soutenue par l'amour du pays. Ce travail de taupe sape les forces vives de notre société.

On a tendance à mettre en cause les soubresauts de la vie économique internationale, le taux trop élevé de l'intérêt aux Etats-Unis ou les caprices du système monétaire mondial, pour expliquer la récession qui frappe l'Europe. Ce n'est qu'un aspect du problème, il en est un plus fondamental. Nous devons dominer une nouvelle révolution industrielle, celle de l'électronique. Le développement fabuleux des banques de données, la naissance et la mise en service de robots et d'automates mettent en question notre conception du travail.

Le problème qui se pose au pays est de savoir comment nous allons entrer dans cette nouvelle phase du développement de la société. Possédons-nous les facultés d'adaptation et de volonté pour rester les patrons de la machine et n'en pas devenir les objets? Aurons-nous la sagesse de ne pas adopter, devant l'avalanche des inventions techniques, l'attitude de l'enfant devant la vitrine d'un magasin de jouets et qui les veut tous? Saurons-nous faire les choix décisifs en rapport avec les possibilités du pays?

Pour être en situation de faire ces choix décisifs, l'intelligence ne suffit pas, il y faut encore le caractère. La révolution de l'électronique exige des vertus, que la trop grande facilité des années passées nous fait mettre au rancart. Il est temps de retrouver ces vertus qui conjuguent le courage avec l'espoir. Retrouver la richesse des valeurs de la volonté et de l'endurance, la sagesse qui consiste à gouverner sa bouche selon sa bourse. Ce furent là les vertus qui ont permis à ce peuple de montagnards que nous sommes, de faire de cette terre pauvre un pays où il est possible de vivre en homme.

Vivre en homme implique deux attitudes complémentaires: faire un bon usage de la liberté, inspirée par le respect de la personne. Le bon usage de la liberté consiste à en faire l'instrument du bien commun. Ces deux principes, respect de la personne et bien commun, sont les deux piliers d'une politique en état de résonance avec la volonté de Dieu, incarnée parmi nous en Jésus-Christ. Du Pacte de 1291 au passage au XXI^e siècle, ces principes restent toujours actuels. Les mettre en pratique pour le temps d'aujourd'hui est la tâche impérieuse de tous les Suisses. Il s'agit de trouver les voies et les moyens pour réconcilier les valeurs de l'intelligence avec celles du cœur, pour déclarer la guerre à toutes les formes d'égoïsme et pour retrouver la saveur d'une active solidarité. Nous inspirant de cette harmonie, voulue de Dieu, nous restaurerons le sens authentique de nos travaux et de nos jours.

Etienne DuBois, pasteur ■



Union suisse des Caisses Raiffeisen

Vadianstrasse 17
9001 Saint-Gall
Tél. 071/21 91 11

Avenue des Jordils 1
1006 Lausanne
Tél. 021/26 96 86

Programme des voyages Raiffeisen automne - hiver 1982

Nos voyages connaissent toujours un franc succès... pour de multiples raisons, mais à coup sûr votre attachement à RAIFFEISEN et à la Caisse Raiffeisen de votre localité y contribue grandement.

Etant donné l'intérêt grandissant suscité par nos voyages, nous sommes en mesure de vous proposer le programme suivant pour le deuxième semestre 1982:

- Un merveilleux voyage en car, au cœur de la Bourgogne, vous mènera dans les terroirs classiques d'une haute tradition vinicole. Si le vin représente pour vous plus qu'une simple boisson, venez avec nous... vous ne le regretterez pas !
5 jours, du lundi au vendredi

- L'Avent à Vienne... Laissez-vous entraîner par le charme et l'ambiance de cette ville à la veille de Noël.
3 jours, du vendredi au dimanche

-
- Vous n'avez peut-être pas encore pris vos vacances... ou alors vous êtes l'un de ces indécis qui... et pourquoi ne passeriez-vous pas vos vacances « autrement » ? Avez-vous pensé à ce que pourrait être une croisière durant laquelle vous visiteriez en 11 jours 7 ports dans 5 pays différents et mettriez le cap sur 3 continents ?
Gageons que ces 11 jours demeureraient à jamais gravés dans votre mémoire.

Vous trouverez de plus amples informations concernant ces trois voyages dans les pages qui suivent.



Voyage en car au cœur de la Bourgogne

Dates des voyages :

18-22 octobre 1982

25-29 octobre 1982 (en réserve)

Prix par personne Fr. 690.—

Ce prix est calculé sur la base d'une chambre double avec bain/douche et W.-C.

Nombre de participants: 30 personnes au minimum

Nos prestations

- Voyage en car de luxe
- Toutes les nuitées dans de très bons hôtels de classe moyenne
- Tous les repas (excepté le mercredi à midi)
- Toutes les visites et dégustations prévues dans le programme détaillé
- Accompagnement

Itinéraire

Nous partirons de notre point de rassemblement et quitterons la Suisse par Bâle pour atteindre, vers midi, la ville de Besançon, via Belfort. Durant l'après-midi, nous poursuivrons notre voyage, en longeant le Doubs, en direction de Dijon, qui sera notre étape pour cette première nuit. Le lendemain, nous continuerons notre voyage par la « Route des Grands Crus »,

qui nous mènera au cœur du célèbre terroir viticole de la Côte d'Or. Nous visiterons les quatre gros pressoirs de la « Confrérie des Chevaliers du Tastevin », dont les connaissances œnologiques font autorité. Après une dégustation de crus, nous prendrons notre repas de midi à Nuits-St-Georges. C'est ensuite vers Beaune que nous mènera notre itinéraire. Vous pourrez y savourer une excellente dégustation culinaire chez la « Reine Pédaugue ». Le soir, nous irons dîner à la belle « Rôtisserie du Chambertin ». Vous pourrez disposer du mercredi matin à votre guise. L'après-midi, nous nous rendrons dans les coteaux des « Côtes de Beaune », visiterons le château d'un propriétaire exploitant viticole au domaine et nous reviendrons ensuite à Beaune, où nous attendra notre repas du soir.

Le jour suivant, nous ferons la connaissance des grands crus français classiques de Brouilly, Fleurie, Juliéna, etc., tout au long de notre périple qui nous mènera à Mâcon. Le vendredi matin sera laissé à votre libre disposition. Après déjeuner, nous reprendrons la route pour atteindre finalement le terme de notre voyage via Nantua, Genève (et Zurich).

75^e anniversaire de la Banque Nationale Suisse

La création de la Banque nationale suisse

C'est le 20 juin 1907, il y a tout juste un peu plus de 75 ans, que la Banque nationale suisse a commencé son activité. A l'origine, l'institut d'émission avait pour tâches principales d'assurer l'approvisionnement du pays en argent et de faciliter les opérations de paiement. Avec les années, ces tâches sont peu à peu devenues secondaires, et actuellement, ce sont plutôt des objectifs de politique économique qui constituent les priorités de la Banque nationale.

Un peu d'histoire

Comparée aux banques centrales des autres pays européens, la Banque nationale suisse n'est pas très ancienne avec ses septante-cinq années d'activité. Sa fondation tardive est liée, il faut le rappeler, à la méfiance qu'inspirait l'adjectif «central» dans notre Etat fédératif. Cet adjectif peut avoir le sens de «centralisateur», mais il ne l'a pas nécessairement. Un travail législatif patient, entrecoupé de quelques échecs, a été nécessaire jusqu'à ce qu'un compromis équilibré et apaisant la méfiance des fédéralistes soit trouvé en vue de la fondation de la Banque nationale.

Jusqu'en 1850, le régime monétaire entrainait dans les compétences des cantons. A l'époque, la Suisse en tant que pays ne disposait pas d'une monnaie nationale unifiée: pas moins de 36 banques d'émission émettaient leurs propres billets de banque! C'est la loi fédérale sur la monnaie de 1850 qui a donné la base légale permettant la réalisation d'un régime monétaire uniforme. Cependant, le droit exclusif d'émettre des billets de banque n'a été attribué à la Confédération qu'en 1851, lors de la révision de l'article 39 de la Constitution fédérale (article sur l'émission de billets de banque). Le nouvel article 39 de la Constitution, accepté en votation populaire en 1891, autorisait la Confédération à exercer le monopole d'émission (afin de résoudre les problèmes

qui découlaient de l'émission de billets de banque par de nombreux établissements concurrents) au moyen d'une banque d'Etat ou à en concéder l'exercice à une banque centrale à créer sous la forme d'une société par actions qui serait administrée avec le concours et sous la surveillance de la Confédération.

Une naissance difficile

Comme devait le rappeler M. Edmund Wyss, président du Conseil de banque de la Banque nationale lors de la cérémonie officielle du 75^e anniversaire, le 18 juin dernier, le choix entre ces deux possibilités déclencha une lutte de plusieurs années. Un premier **projet de loi** préconisait la fondation d'une banque d'Etat dont le

capital devait être fourni exclusivement par la Confédération et dont les engagements devaient être garantis par celle-ci également. Ce projet fut approuvé par les Chambres après quelques modifications mais, à la suite d'un référendum, il fut repoussé en votation populaire en 1897. Un second projet échoua en 1899.

Un compromis bien helvétique

Il fallut attendre 1904 pour qu'un troisième projet de loi offrît une bonne solution intermédiaire entre les tenants d'une banque privée et les partisans d'une banque d'Etat. Ainsi, la Banque nationale a été créée sous la forme juridique d'une société anonyme — *concession aux partisans du capital privé* — et une partie de son capital a été offerte en souscription publique. La Confédération a renoncé à toute participation financière et n'assume aucune responsabilité pour les engagements de la Banque. Deux sièges ont été créés (Berne et Zurich) et les cantons reçoivent une partie du bénéfice

— *concession aux fédéralistes*.

L'élément de droit public apparaît dans le fait que l'organisation de la Banque n'est pas régie par des statuts mais par une loi fédérale — *concession aux partisans d'une banque étatique* — délimitant strictement les tâches et le champ d'activité. Par une série d'attributions en matière de nominations, la Confédération a la possibilité d'exercer une influence déterminante sur la composition des autorités et de la direction de la Banque. En outre, le Conseil fédéral doit approuver le rapport de gestion et les comptes annuels avant qu'ils ne soient soumis à l'assemblée générale, ainsi que les principaux règlements arrêtés par le Conseil de banque.

La loi sur la Banque nationale suisse, fondée sur l'article 39 de la Constitution fédérale, a été adoptée le 6 octobre 1905. Elle est entrée en vigueur le 16 janvier 1906 et la Banque nationale a commencé son activité le 20 juin 1907 à Bâle, Berne, Genève, Saint-Gall et Zurich.

JLE ■

Ce billet, payable à vue au porteur, est l'ancêtre des billets de banque helvétiques.

Copyright Banque nationale suisse



La BNS: une banque pas comme les autres

La Banque nationale suisse (BNS) est née, vous l'avez lu, de l'adoption d'une loi fédérale. Elle détient le monopole d'Etat d'émettre des billets de banque. Du fait de ce monopole, de ses objectifs de politique économique et de ses activités bancaires limitées (pas de crédits à des personnes privées, pas de collecte d'épargne, par exemple), la Banque nationale suisse se distingue fortement des autres banques de notre pays.

Sur le plan formel, la Banque nationale est une société anonyme au capital-actions de 50 millions de francs dont la moitié est versée. Les actions sont nominatives et cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités suisses de droit public ainsi que les sociétés et les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires. Bien qu'étant une société anonyme, la Banque nationale possède des caractéristiques propres aux collectivités de droit public. Sa fondation et son organisation reposent sur une loi fédérale spéciale.

14 agences bancaires

Le siège juridique et administratif de la Banque nationale est à Berne et celui de la Direction générale est à Zurich. Elle entretient des succursales dans huit localités (Aarau, Bâle, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, Neuchâtel et Saint-Gall) et des agences dans deux localités (Bienne et La Chaux-de-Fonds). En outre, elle a 15 agences qui sont gérées par d'autres banques (banques cantonales principalement) et elle dispose d'un important réseau de correspondants bancaires en Suisse (le correspondant exerce les fonctions d'un organe local de la Banque nationale pour le service des paiements).

Les autorités de la Banque nationale

Les organes de la Banque qui sont chargés de la surveillance et du contrôle sont

l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil de banque, le Comité de banque, les comités locaux et la Commission de contrôle.

L'assemblée générale des actionnaires a lieu une fois par an, généralement en avril.

Le **Conseil de banque** se compose de quarante membres, nommés pour une période administrative de quatre ans. Quinze sont désignés par l'assemblée générale et vingt-cinq, dont le président et le vice-président, par le Conseil fédéral. Le Conseil de banque exerce la surveillance générale sur la marche et la direction des affaires de l'institut d'émission. Il se réunit une fois par trimestre. Les séances du Conseil de banque permettent à la Direction générale d'exposer les objectifs de sa politique et les mesures adoptées.

Le **Comité de banque** se compose du président et du vice-président du Conseil de banque ainsi que de huit autres membres nommés par le Conseil de banque. En qualité de délégation du Conseil de banque, il exerce la surveillance et le contrôle régulier de la gestion. Il examine préalablement toutes les affaires que le Conseil de banque doit traiter. En outre, il est consulté avant la fixation des taux officiels de l'escompte et des avances sur nantissement, notamment. Le Comité de banque se réunit suivant les besoins, en règle générale une fois par mois.

Des **comités locaux** sont constitués auprès des succursales et des deux départe-

tements qui sont chargés des affaires du rayon de Zurich (3^e département) et de Berne (2^e département). Ils donnent leur avis sur l'estimation du crédit des clients, contrôlent les avances sur nantissement et les opérations d'escompte et examinent les effets de la politique de l'institut d'émission dans leur rayon.

Chaque comité local est composé de trois membres nommés par le Conseil de banque et choisis dans les milieux économiques du rayon.

La **Commission de contrôle**, qui est nommée par l'assemblée générale des actionnaires, se compose de trois membres et de trois suppléants. Elle est chargée de vérifier les comptes annuels et le bilan de la Banque et de procéder à des contrôles périodiques auprès des sièges et des succursales.

La **Direction générale** est l'autorité exécutive supérieure de la Banque. Elle représente la Banque à l'égard des tiers. Elle est composée de trois membres qui sont nommés par le Conseil fédéral et qui sont les chefs des trois départements de la Banque. Le Conseil fédéral désigne également, parmi les membres de la Direction générale, le président (chef du 1^{er} département) et le vice-président (chef du 2^e département). La Direction générale est une autorité collégiale; il lui incombe d'assumer les tâches que la loi fixe à la Banque nationale.

Les trois départements

La Banque nationale est divisée en trois départements. Le siège des 1^{er} et 3^e départements est à Zurich et celui du 2^e département est à Berne. La répartition des tâches est réglée de la façon suivante.

Le **1^{er} département** (directeur: M. Fritz Leutwiler) est chargé principalement de suivre et d'analyser l'évolution de l'économie en Suisse et à l'étranger ainsi que d'élaborer la politique monétaire et de crédit, une tâche incombant à chacun des trois départements. Des services d'«état-major» fournissent des documents de base aidant la Direction générale dans le choix d'une politique monétaire optimale pour l'évolution de l'économie suisse. Le 1^{er} département est compétent, en outre, pour les questions juridiques et celles concernant le personnel, l'organisation et la révision interne.

Le **2^e département** (directeur: M. Pierre Languetin) est chargé de l'émission des billets de banque, des opérations sur l'or, de la gestion des titres et des affaires du rayon de Berne. Il gère l'encaisse, administre la Caisse principale, tient la comptabilité générale et assure les relations avec la Confédération et avec les correspondants.

Les tâches du **3^e département** (directeur: M. Markus Lusser) englobent les opérations d'escompte, les avances sur nantissement, les opérations sur devises, le service des virements et compensations et les affaires du rayon de Zurich.

Le **Secrétariat général** est responsable de la tenue des procès-verbaux des autorités de la Banque et de la Direction générale. La bibliothèque et les services de chancellerie, de traduction et des archives lui sont rattachés.

Les membres des autorités ainsi que les fonctionnaires et les employés de la Banque nationale doivent être de nationalité suisse et avoir leur domicile en Suisse. A la fin 1981, la Banque nationale occupait environ 500 personnes.

Comment la Banque nationale agit-elle ?

Les mandats et objectifs

Les moyens d'action dont dispose la Banque nationale peuvent être répartis, compte tenu des objectifs poursuivis et présentés ci-après, dans les trois catégories suivantes :

1. Mesures destinées à influencer sur la masse monétaire en Suisse: **politique de la masse monétaire.**
2. Mesures destinées à influencer sur les cours de change: **politique des cours de change.**
3. Mesures destinées à faciliter une évolution calme des marchés monétaire et financier: **la politique des taux d'intérêt.**

Dès 1907, date de sa fondation, la Banque nationale a eu pour tâche principale de servir de régulateur du marché de l'argent et de faciliter les opérations de paiement. Le mandat confié par le législateur a été adapté, au fil des années, aux conditions nouvelles. Avec la révision de 1951 de l'article 39 de la Constitution fédérale (première révision de cet article depuis 1891), **la Banque nationale est tenue de mener une politique de crédit et une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays.** Cette adaptation a confirmé et renforcé du même coup des fonctions que la Banque nationale exerçait déjà et dont l'importance s'était accrue à la faveur du développement économique. Cela s'applique notamment à la régulation de la circulation monétaire. Les flux de monnaie reflètent les achats de biens et de services ainsi que la formation de patrimoine. Plus la monnaie circule vite et plus la masse monétaire, à unité de temps égale, permet d'acquérir de biens et de services. La masse monétaire détermine, pour l'essentiel, le

niveau du revenu national en termes nominaux.

La monnaie exerçant une influence profonde sur l'économie, la **politique monétaire** vise surtout à **contrôler la masse monétaire.** C'est la raison pour laquelle la création de monnaie est soumise au contrôle de l'autorité, par l'intermédiaire de la Banque nationale, et non laissée à la discrétion des particuliers et des entreprises. En fixant le volume optimal de la masse monétaire, l'institut d'émis-

dans une large mesure des relations économiques avec l'extérieur et des cours de change. Ces facteurs de caractère international échappent largement à l'influence du pays intéressé.

Depuis le passage aux cours de change flottants, la Banque nationale conduit également la **politique des cours de change.** Jusqu'au début de 1973, c'est-à-dire jusqu'à l'abandon du système des cours de change fixes, le Conseil

plus aucun rapport avec les conditions économiques, a amené la Banque nationale, d'entente avec le Conseil fédéral, à accorder aux cours de change un poids plus important dans sa politique. Au début du mois d'octobre 1978, elle s'est fixé un objectif concret pour le cours du franc — défini par rapport au mark allemand — pour la première fois depuis le passage aux cours de change flottants.

La **politique des taux d'intérêt** entre également dans les tâches de la Banque nationale. Dans la situation actuelle, cette politique est menée en fonction de la politique des cours de change, la Banque nationale cherchant, par des taux d'intérêt bas, à rendre les placements en francs suisses moins attrayants et à éviter ainsi des pressions qui pourraient s'exercer sur le cours du franc.

La poursuite simultanée d'une politique de la masse monétaire, d'une politique des taux d'intérêt et d'une politique des cours de change peut provoquer des conflits. En Suisse, la stabilité des prix constitue actuellement l'objectif primordial. La Banque nationale doit par conséquent contrôler l'offre de monnaie. Toutefois, elle s'efforce constamment de rendre la politique de la masse monétaire compatible tant avec la politique des taux d'intérêt qu'avec celle des cours de change.

Dans la période récente, l'évolution de la masse monétaire s'est écartée parfois, à court terme, de l'objectif retenu. Ces écarts, qui ne peuvent être exclus, apparaissent notamment lorsque la revalorisation du franc dépasse un niveau économiquement justifié.

En vertu de l'article 39 de la Constitution fédérale, la Banque nationale doit en outre faciliter les **opérations de paiement.** Les opérations de paiement sans numéraire entre banques, soit le clearing ban-



Le siège de Berne...

Photo Banque nationale suisse

sion doit tenir compte des principaux objectifs de la politique économique (croissance réelle, plein emploi, stabilité du niveau des prix) pour éviter l'apparition de perturbations dans l'évolution de l'économie. La masse monétaire doit être dosée de façon telle qu'elle n'entrave pas la croissance, ni n'engendre l'inflation. Une masse monétaire trop abondante renferme en elle-même, à la longue, un danger inflationniste. Il serait toutefois injuste de rendre la Banque nationale seule responsable de la stabilité des prix et de décharger les autres agents économiques (employeurs, salariés, pouvoirs publics) de leur part de responsabilité.

L'efficacité de la gestion de la masse monétaire dépend

fédéral déterminait le cours de change en fixant la parité-or (avant 1971, cette compétence appartenait aux Chambres fédérales). La Banque nationale devait alors, par des interventions sur le marché des changes, maintenir le cours à l'intérieur de la marge de fluctuation prévue. Depuis le 23 janvier 1973, la politique des cours de change figure au nombre des tâches incombant à la Banque nationale; cette dernière définit toutefois sa politique après avoir consulté le Conseil fédéral. La Banque nationale s'efforce entre autres d'atténuer les fluctuations à court terme des cours de change. La revalorisation du franc, qui a pris vers la fin de 1977 et en 1978 une ampleur n'ayant



... et le siège de Zurich de la Banque nationale.

Photo
Banque nationale suisse

caire, se déroulent par l'intermédiaire d'un service créé spécialement à cet effet à la Banque nationale. Par ailleurs, les établissements bancaires détiennent à la Banque nationale des avoirs dont ils peuvent disposer en tout temps; ces

avoirs qui servent à assurer la capacité de paiement des banques sont déposés en comptes de virements. La Banque nationale rend également à la Confédération tous les services de caractère bancaire (trafic des paiements en Suisse et

avec l'étranger, garde et administration des titres, notamment). Elle tient le livre de la dette de la Confédération et conseille cette dernière dans ses placements. Elle collabore lorsque la Confédération émet un emprunt, en menant les négociations avec les banques, et lorsqu'elle place des rescriptions ou des bons du Trésor. La Banque nationale participe aussi à des mesures internationales d'aide monétaire. La Banque des Règlements Internationaux (BRI), à Bâle, et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Banque mondiale) consultent la Banque nationale avant d'effectuer d'importantes transactions en francs suisses.

Selon la loi, la Banque nationale peut octroyer aussi des crédits directement au commerce, à l'industrie et à

l'agriculture. Elle accorde directement à l'économie des crédits d'escompte et des avances sur nantissement; les effets de stocks obligatoires, qui servent au financement de stocks de marchandises importantes en cas de guerre, jouent à ce propos un rôle non négligeable. Les promesses de réescompte de la Banque nationale contribuent à faciliter le financement des exportations.

Enfin, il convient de relever que la Banque nationale est aussi chargée de l'**émission des billets de banque**. Si la couverture-or des billets en circulation (40%) a été maintenue dans la loi révisée sur l'institut d'émission, celle-ci n'exige plus que le métal nécessaire soit conservé en Suisse.

(Texte extrait de la brochure «Tâches, moyens d'action et organisation» publiée par la Banque nationale.)

A travers les tourmentes monétaires

Tâches de la Banque nationale

Quand la Banque nationale suisse commença son activité, le 20 juin 1907, elle avait pour tâches principales, rappelons-le brièvement, de servir de régulateur du marché de l'argent et de faciliter les opérations de paiement. Si la tâche consistant à servir de régulateur du marché de l'argent a gardé toute son importance, l'accent aujourd'hui n'est plus mis comme autrefois sur la circulation des billets. Au fil des années, le numéraire a en effet perdu de son importance au profit de la monnaie scripturale. Les banques pouvant créer de la monnaie scripturale par le biais du crédit, il est plus difficile pour la Banque nationale de servir de régulateur du marché de l'argent.

La Constitution assigne encore une autre tâche à la Banque nationale. Conformément à l'article 39, alinéa 3, de la Constitution,

l'institut d'émission doit «pratiquer, dans les limites de la législation fédérale, une politique de crédit et une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays». Il est par conséquent tenu d'exercer son activité au service de toute l'économie et de tendre, par sa politique, à la **stabilité des prix, au plein emploi et à une croissance économique équilibrée**. La Banque nationale n'a cependant pas toujours disposé des moyens d'action nécessaires à la réalisation de ses tâches.

L'adoption, en 1978, de l'**article conjoncturel** a permis de mettre un terme à la controverse sur la constitutionnalité des moyens d'action de l'institut d'émission. Depuis, toutes les mesures monétaires adoptées par la Confédération et la Banque nationale sont fondées sur les articles 31 quinquies — article conjoncturel — et 39 — article sur l'institut d'émission — de la Constitution.

Politique monétaire axée depuis 1945 sur la stabilité des prix

Les tendances déflationnistes des années trente firent place, après la Seconde Guerre mondiale, à un mouvement de hausse des prix à l'étranger, qui menaçait de gagner notre pays. La dévaluation de la livre sterling et de nombreuses autres monnaies, en 1949, permit dans un premier temps d'éviter pour une part ce danger. La Suisse renonça en effet à dévaluer le franc. Depuis la dernière guerre, sa politique monétaire a été axée avant tout sur la stabilité des prix. Les discussions engagées à l'étranger sur les conflits possibles entre les divers objectifs de la politique conjoncturelle n'ont guère trouvé d'écho dans notre pays. La Banque nationale a toujours été persuadée qu'une saine évolution économique supposait nécessairement la stabilité des prix. La priorité assignée à cette stabilité dans la

politique monétaire a tenu aussi au fait que le chômage en Suisse est demeuré faible pendant toute la période d'après-guerre.

Conflit entre maintien de la valeur interne et maintien de la valeur externe de la monnaie

La Banque nationale n'était pas seulement convaincue de la nécessité de stabiliser les prix. Elle était aussi hostile, pour des raisons de principe, à toute modification de la parité de la monnaie et elle voyait dans le rattachement du franc à l'or la meilleure garantie de stabilité monétaire. Aussi longtemps que les autorités monétaires faisaient preuve, à l'étranger, de retenue dans leur politique et que les prix restaient à peu près stationnaires, il était assez aisé de stabiliser simultanément la valeur interne et la valeur externe du franc. Mais les choses changèrent rapidement.

Après que le Gouvernement américain se fut engagé en 1961 dans une politique plus expansive, pour promouvoir la croissance économique et lutter contre le chômage, la faiblesse déjà latente du dollar devint aiguë. La Banque nationale choisit de maintenir la parité de la monnaie. Elle chercha, par diverses mesures, à éviter d'acheter des dollars; quand elle n'y parvenait pas, elle s'efforçait de résorber les liquidités résultant des reprises de dollars ou d'en neutraliser les effets sur l'économie.

Afin d'éponger des liquidités, la Banque nationale préleva des avoirs minimaux, et des fonds de la Confédération furent bloqués. La limitation des crédits devait empêcher les banques d'utiliser leurs liquidités excédentaires pour augmenter par trop les crédits en Suisse. L'afflux de fonds étrangers devait être ralenti par l'interdiction de rémunérer les avoirs étrangers, parfois aussi par le prélèvement d'une commission (intérêt négatif) sur ces avoirs ainsi que par l'interdiction de placer des capitaux étrangers dans des biens-fonds et papiers-valeurs suisses.

Extension des bases juridiques

Ces objectifs ne pouvaient être atteints par des achats ou des ventes d'actifs, c'est-à-dire par des actes juridiques de droit privé. Pour les réaliser, il était nécessaire de recourir à des actes souverains. Comme l'institut d'émission ne disposait pas des compétences légales nécessaires, il conclut tout d'abord des conventions volontaires avec les banques; le Parlement conféra force obligatoire générale à certaines de ces conventions. Le droit d'urgence, qui allait jouer un rôle considérable jusque vers la fin des années septante, intervint en 1964 pour la première fois dans le domaine de la politique monétaire et du crédit. Toutefois, ni les conventions volontaires, ni les mesures

reposant sur le droit d'urgence n'offraient une base satisfaisante à la politique de l'institut d'émission. **La révision partielle de la loi sur la Banque nationale**, en 1978, a permis d'instaurer une base durable, et des mesures appliquées autrefois sous le droit d'urgence sont entrées dans le droit ordinaire. Il s'agit du prélèvement de réserves minimales sur les dépôts en banque, du contrôle des émissions publiques et du dispositif de lutte contre l'afflux de fonds étrangers.

Fin du système des cours de change fixes

Au cours des années soixante, le système des **cours de change fixes** se heurta à des difficultés croissantes. L'origine des difficultés résidait apparemment dans la mobilité accrue des flux internationaux de capitaux à court et long terme. En réalité, elle découlait des politiques monétaires divergentes et, partant, de l'évolution des taux nationaux d'inflation. En dépit de la coopération internationale, les crises monétaires se succédèrent. Les disparités des politiques

suivies dans les différents pays étaient trop marquées pour permettre de résoudre durablement les problèmes par le moyen de crédits monétaires. Afin de parvenir à la stabilité recherchée, il eût fallu apporter des correctifs aux politiques monétaires. Le 23 janvier 1973, la Banque nationale décida, en accord avec le Conseil fédéral, de suspendre ses achats sur le marché des changes. L'espoir d'un prochain retour à des cours de change fixes ne se réalisa pas. L'ère des **cours de change flottants** commençait.

Les premières années sous le régime des cours de change flottants

Le passage aux cours de change flottants donna pour la première fois à la Banque nationale la possibilité, mais aussi la charge, de déterminer l'expansion de la masse monétaire. La situation était nouvelle, et l'institut d'émission ne pouvait pas non plus s'inspirer d'expériences qui auraient été faites à l'étranger. Les premières années du régime des changes flottants furent donc une période de transition et d'expérimentation, où s'entremêlaient les élé-

ments traditionnels de la politique monétaire et les nouvelles conceptions.

Le nouveau concept de la politique monétaire suisse

En automne 1974, la Banque nationale a défini un nouveau concept de la politique monétaire. Ce qu'on entend par **«masse monétaire»** est une question de définition. Selon la définition la plus fréquemment utilisée, la masse monétaire englobe les actifs qui, dans une économie, sont acceptés comme moyens de paiement. Constatant qu'une progression exagérée de la masse monétaire provoquait une hausse des prix et que leur stabilité exigeait une augmentation du volume monétaire proche du taux de croissance réel de l'économie, la Banque nationale détermina un objectif d'expansion de la masse monétaire au sens étroit du terme, c'est-à-dire M_1 , qui comprend le numéraire en circulation et les dépôts à vue de résidents du secteur non bancaire. L'institut d'émission procéda de manière pragmatique, en se fondant sur des analyses économétriques

La bourse: le baromètre de la situation économique et monétaire.

Photo Ch. Sonderegger



relatives à la demande de monnaie et sur l'accroissement de la masse monétaire au cours de périodes sans inflation. Ainsi, il fixa jusqu'à 1978 un objectif annuel d'expansion monétaire de 6 %, puis de 5 %. Il publia chaque fois l'objectif choisi afin d'indiquer à l'économie l'orientation générale de la politique monétaire et d'empêcher la résurgence d'anticipations inflationnistes.

Objectif d'expansion monétaire ou objectif en matière de cours de change

En automne 1978, le franc s'apprécia de façon disproportionnée malgré les importantes mesures prises contre l'afflux de fonds étrangers. La Banque nationale fut contrainte d'abandonner temporairement sa politique de la masse monétaire. Elle donna un point de repère au marché **en fixant un objectif de cours de change**; elle annonça, le 1^{er} octobre 1978, qu'elle considérerait comme conforme à la situation économique et monétaire un cours du mark allemand dépassant nettement 80 centimes et qu'elle interviendrait aussi longtemps que ce but ne serait pas atteint. En l'espace de quelques jours seulement, le cours du mark remonta au-delà du seuil visé. Mais, en contrepartie, la Banque nationale dut s'accommoder d'un énorme dépassement du volume d'expansion monétaire, et il ne lui fut pas possible de prévoir un objectif monétaire pour 1979.

Vers le milieu de 1979, l'excédent de la masse monétaire était résorbé; les marchés avaient cessé d'anticiper une revalorisation constante du franc. Le gonflement passager de la masse monétaire favorisa toutefois une hausse sensible des prix depuis 1979. Par la suite, la Banque nationale a été en mesure de fixer de nouveau un objectif monétaire; celui-ci était de 4 % pour les années 1980 et 1981 et de 3 % pour

1982. Mais, à la différence de la période de 1975 à 1978, où l'objectif portait sur la masse monétaire M_1 , elle l'a axé cette fois-ci sur la monnaie centrale qui comprend les billets en circulation et les avoirs des banques en comptes de virements à l'institut d'émission. Ce choix découlait de la constatation que l'évolution de M_1 dépend à court terme des anticipations sur les cours de change, lesquelles sont imprévisibles. En fondant sa politique sur la monnaie centrale qui, à moyen terme, évolue parallèlement à la masse monétaire, la Banque nationale peut éliminer dans une large mesure ce facteur d'incertitude.

Pour l'accomplissement de ses tâches, **la Banque nationale collabore depuis toujours étroitement avec le système bancaire**. Par contre, elle se montre réservée dans ses relations d'affaires avec les autres secteurs de l'économie, en particulier avec l'industrie et le commerce. La mission qu'elle assume — pratiquer une politique de crédit et une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays — ne lui permet pas, en principe, de conduire une politique modulée en fonction des régions ou des branches. Cependant, la Banque nationale n'a pas pu toujours s'en tenir strictement à cette règle; elle a accordé à l'économie des aides de diverses natures. Elle contribue tout particulièrement au financement des stocks obligatoires dans le cadre de la défense nationale économique. En outre, durant la récession des années septante, elle a fourni une aide non négligeable en octroyant aux banques des promesses de refinancement au profit de différentes branches de l'industrie et en concluant des **opérations de change à terme avec l'économie d'exportation**.

(Source: «75^e anniversaire de la Banque nationale suisse», 1982)

Ouvrage commémoratif «75^e anniversaire de la Banque nationale suisse»

Le 20 juin 1907, la Banque nationale commençait son activité en tant qu'institut d'émission central du pays. A l'occasion de son 75^e anniversaire, elle publie un ouvrage, comme cela fut le cas lors de son vingt-cinquième anniversaire et de son cinquantième. Dans ce nouvel ouvrage commémoratif, l'institut d'émission décrit son activité depuis 1957, un quart de siècle marqué par une inflation généralisée et par l'effondrement du système des cours de change fixes. Puisant dans des sources internes et externes, la Banque nationale s'est efforcée de dégager une analyse critique de sa politique.

Afin d'assurer la continuité historique, **l'évolution avant 1957** du système monétaire suisse, des tâches et de la politique de l'institut d'émission ainsi que de la conjoncture est évoquée dans la première partie de l'ouvrage. La responsabilité de l'institut d'émission, limitée tout d'abord à la circulation des billets, s'est étendue peu à peu à l'ensemble du système monétaire suisse. Ainsi, la Banque nationale est devenue un important organe de la politique économique.

La deuxième partie de l'ouvrage situe **le contexte national et international** dans lequel l'activité de la Banque nationale s'est déroulée durant ces vingt-cinq dernières années. Le lecteur trouvera nombre d'indications sur le développement des relations économiques internationales, sur la mise à l'épreuve du système de Bretton Woods dans les années soixante, puis sur les nouveaux problèmes auxquels l'économie mondiale a dû faire face, dix ans plus tard, à la suite de l'effondrement du système des cours de change fixes et de l'augmentation brutale des prix du pétrole. Il pourra également suivre les discussions très animées auxquelles la politique économique a donné lieu, en Suisse, pendant les phases de surchauffe des années soixante et du début des années septante.

La troisième partie est la plus importante de l'ouvrage. Elle précise les bases juridiques et montre **les différents aspects de la politique monétaire suivie depuis 1957**. L'analyse détaillée de la pratique monétaire et des instruments de la Banque nationale peut offrir une aide précieuse à ceux qui désirent entreprendre une étude sur des problèmes de politique économique ou des questions juridiques encore pendantes.

Le rôle de la Banque nationale dans le trafic des paiements et ses relations avec la Confédération sont exposés dans la quatrième partie, alors que **la gestion interne** de l'institut d'émission fait l'objet de la cinquième partie.

La partie rédactionnelle est complétée par de nombreuses annexes, qui comprennent des **tableaux**, des **graphiques**, une **chronique monétaire** portant sur les années 1848 à 1981, la reproduction de billets de banque suisses, une présentation des compteurs et rayons d'activité de la Banque nationale, une liste des membres des autorités et de la direction ainsi qu'un index alphabétique.

Ce livre constitue, à n'en pas douter, un ouvrage de référence indispensable à toute personne intéressée par l'économie de notre pays et par son évolution au cours de ces dernières années. Cet ouvrage peut être commandé au prix de Fr. 75.— aux Editions 24 Heures, avenue de la Gare 33, 1003 Lausanne.

Les publications de la Banque nationale

- La «**Situation**» (bilan de la Banque) est publiée, assortie d'un bref commentaire, au 10^e, 20^e et dernier jour de chaque mois.
- Le «**Bulletin mensuel**» contient un commentaire sur l'évolution des marchés monétaire et financier ainsi que des données chiffrées sous la forme de tableaux.
- Différents textes (études spéciales) sont annexés au Bulletin mensuel.
- Le «**Rapport sur la situation économique et monétaire**» que la Direction générale remet chaque trimestre aux membres du Conseil de banque.
- Dans le «**Rapport de**

gestion», la Direction générale commente la politique monétaire qu'elle a menée et publie un catalogue des mesures monétaires appliquées. Dans ce qui est en fait son rapport annuel, la Banque nationale publie aussi une description de l'économie mondiale et de la conjoncture en Suisse.

Pour en savoir davantage

Sources et documents consultés:

- «Tâches, moyens d'action et organisation», publication de la Banque nationale, mars 1980;
- «75^e anniversaire Banque Nationale Suisse», ouvrage commémoratif publié à l'occasion du 75^e anniversaire de la Banque nationale, Editions 24 Heures, Lausanne 1982, 528 pages (voir encadré);
- «La politique monétaire», par F. Schaller, in «L'Information» N° 79 publiée par la Banque Populaire Suisse.

Caisses Raiffeisen et Banque nationale: quels liens?

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de présenter aux lecteurs du «*Messenger Raiffeisen*» en quelques paragraphes les liens qui existent entre les Caisses Raiffeisen et la Banque nationale.

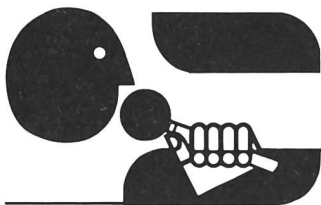
Voyons ces liens au niveau de la Banque centrale Raiffeisen tout d'abord. Elle est considérée, par la Banque nationale, comme une banque à part entière et, de ce fait, elle participe au **clearing bancaire** de la Banque nationale. Ce clearing bancaire n'est qu'un système de compensation de transactions bancaires parmi les sept qui existent en Suisse. La Banque centrale Raiffeisen peut obtenir, comme toute autre banque, des crédits lombards accordés sur la base d'obligations déposées en garantie. L'attribution de crédits lombards constitue l'un des moyens dont dispose la

Banque nationale pour contrôler la masse monétaire. Au niveau d'une Caisse Raiffeisen, si cette dernière n'est pas membre du «clearing bancaire» et n'a de ce fait pas de numéro propre, elle doit envoyer ses pièces justificatives, en cas de versement important, à la Banque centrale Raiffeisen à Saint-Gall, laquelle transmettra l'ordre à la Banque nationale. Si cette Caisse ou Banque Raiffeisen est parmi les 200 qui sont affiliées au «clearing bancaire» de la Banque nationale, elle peut envoyer son giro bancaire directement à la succursale de la banque destinataire. Seules les pièces justificatives transiteront par la Banque centrale Raiffeisen.

Il est intéressant de noter que quelques Caisses et Banques Raiffeisen, surtout en Suisse alémanique, fonctionnent comme **correspondant local de la Banque nationale** (voir aussi en page 6). Son rôle est, dans ce cas, de servir de banque de dépôt pour l'argent des régies fédérales (PTT, CFF et Douanes) situées dans la localité. Ces dépôts sont bien sûr rémunérés par un intérêt fixé d'entente avec la Banque nationale. Cette Caisse Raiffeisen (en Suisse romande, mentionnons celle de Belfaux, dans le canton de Fribourg) peut, en cas de besoin et dans le cadre des conventions établies, utiliser cet argent en dépôt chez elle pour ses propres besoins sans devoir en demander à la Banque centrale Raiffeisen à Saint-Gall. La Caisse Raiffeisen fonctionnant comme «correspondant local de la Banque nationale» pourra également mettre à la disposition des unités militaires l'argent destiné au paiement de la solde des soldats en exercice dans la région, selon un accord préalable. Mentionnons encore, pour terminer, que la plupart des Caisses Raiffeisen disposent d'accréditifs auprès des succursales cantonales de la Banque nationale qui leur permettent, selon les accords prévus, d'emprunter de l'argent jusqu'à concurrence d'un montant fixé auprès de cette succursale, sans devoir passer par les services de la Banque centrale Raiffeisen à Saint-Gall.

Le bâtiment abritant la Caisse Raiffeisen de Belfaux (FR).





«L'interview du mois»

M. François Schaller, professeur d'économie politique aux Universités de Lausanne et de Berne, vice-président du Comité de banque de la Banque nationale suisse.

Le Messenger Raiffeisen: La lutte contre l'inflation, autrement dit le maintien de la stabilité intérieure des prix, est-elle selon vous l'objectif prioritaire que doit poursuivre la Banque nationale suisse (abrégée «BNS» ci-après) dans la conjoncture actuelle ?

M. Schaller: Incontestablement, la lutte contre l'inflation est et doit être l'objectif prioritaire de la BNS actuellement. Il faut se souvenir qu'une économie nationale ne peut pas être saine si elle souffre d'inflation. Considérez les nations industrielles: les moins éprouvées par la crise actuelle sont celles qui connaissent le taux d'inflation le plus bas. Le Japon, par exemple, a moins de 2% aujourd'hui! En République fédérale d'Allemagne, le taux d'inflation est relativement faible, aussi les exportations allemandes connaissent-elles une nouvelle phase de vigueur. Ne nous satisfaisons pas d'une petite inflation, car elle n'existe pas plus qu'un petit incendie. Chez nous, l'inflation importée est plus faible et moins préoccupante que le renchérissement intérieur.

Le Messenger Raiffeisen: Comment la BNS a-t-elle résolu le conflit d'objectifs entre la stabilité des prix intérieurs et la surévaluation du franc suisse dont se plaignent parfois les exportateurs ?

M. Schaller: On oublie trop fréquemment qu'une économie nationale est un rassemblement d'intérêts divergents. Les exportateurs souhaitent un franc suisse aussi bas que possible sur le marché des



M. François Schaller.

changes. Les importateurs désirent le contraire. Les producteurs veulent vendre cher, les consommateurs acheter bon marché. Les épargnants attendent un taux d'intérêt élevé, les investisseurs un taux d'intérêt bas. Il est dans la nature des choses qu'aucune solution définitive ne puisse être apportée à ces conflits d'intérêts. La BNS a donc par vocation la mission de rechercher un équilibre au milieu de ces tensions. Voilà pourquoi la politique monétaire est un art plus qu'une science! Il serait illusoire de vouloir contenter pleinement tout le monde. La voie suivie doit être pour chacun la moins insatisfaisante possible.

Le Messenger Raiffeisen: Pouvez-vous nous dire en quelques mots, M. Schaller, comment et pourquoi le système des cours de changes fixes fut abandonné au profit des cours de changes flottants ?

M. Schaller: Il faut se souvenir qu'on n'a pas choisi de passer aux changes flottants: ils se sont imposés! Le système des changes fixes s'est effondré au

début des années septante. Durant vingt ans, les pays industrialisés ont suivi des politiques économique, monétaire, technologique, conjoncturelle, sociale, qui divergeaient parfois fortement les uns des autres. Comment, dans ces conditions, songer à conserver éternellement des cours de changes immuables, par exemple un dollar à Fr. 4.30? Chacun, en Europe du moins, désirerait faire retour aux changes fixes, mais le souhaiter ne suffit pas. Il faut le pouvoir.

Le Messenger Raiffeisen: Précisément, pourquoi donc les pays industrialisés n'arrivent-ils pas à mieux coordonner leurs politiques économiques et monétaires, afin d'éviter les fluctuations des monnaies qui perturbent leurs économies ?

M. Schaller: C'est que derrière des apparences purement économiques se profile un problème politique de première importance. L'économie touche à tout. Pour que les pays parviennent à coordonner leurs politiques économiques et monétaires, il faudrait qu'entre les populations nationales apparaisse un large consensus sur les objectifs non seulement économiques, mais politiques et sociaux qu'il importe d'atteindre. Or, aujourd'hui, les programmes des gouvernements européens ne se recouvrent pas exactement. Les uns mettent l'accent sur le plein emploi, d'autres sur la stabilité des prix. Pour avoir des changes stables, des taux d'intérêt relativement bas et stables eux aussi, les objectifs de la politique économique des Etats devraient être identiques. Ils l'étaient d'une façon générale jus-

qu'à la fin des années soixante. Ils le redeviendront peut-être.

Le Messenger Raiffeisen: Revenons en Suisse si vous le voulez bien. «Les 75 ans de la BNS: une autonomie fragile» ont dit certains; qu'en pensez-vous ?

M. Schaller: Franchement, il ne m'apparaît pas que la relative autonomie de la BNS soit le moins du monde remise en cause aujourd'hui. Comme toujours, la solution suisse est celle du compromis. Dans l'éventail des possibilités, on trouve à une extrémité la Banque de France, dont l'indépendance par rapport au gouvernement est fort réduite. A l'autre extrémité se situe la Bundesbank (la banque centrale allemande) qui, pour des raisons historiques, a une autonomie presque totale vis-à-vis du pouvoir politique. En Suisse, on s'est refusé à trancher. L'article 2 de la loi sur la Banque nationale précise que: «Lorsqu'il s'agit de prendre d'importantes décisions en matière de politique conjoncturelle et monétaire, le Conseil fédéral et la Banque nationale s'informent de leurs intentions et se concertent préalablement». La question de savoir qui tranche restant ouverte, le Conseil fédéral ne prendra aucune décision en matière monétaire sans consulter la BNS, et réciproquement. Cette solution est, en fait, la moins claire: elle est probablement la plus sage.

Le Messenger Raiffeisen: M. Schaller, nous vous remercions.

(Propos recueillis par
Jean-Louis Emmenegger)

La vie rurale

Le Jura et la production laitière: un cas à part?

Francis Maillard

Le Jura, c'est évident, n'est pas le seul canton suisse où la production laitière joue un rôle déterminant dans la formation du revenu. D'autres régions en vivent et, pour elles aussi, le contingentement pose des problèmes aigus.

Ce canton hausse pourtant plus fortement la voix dans le concert des réclamations adressées aux autorités responsables. Et ceci provoque parfois des hochements de tête. D'aucuns s'énervent même et trouvent que le Jura exagère.

C'est qu'il a, peut-être, des raisons à faire valoir; des raisons fondamentalement différentes de celles de régions telles que le Valais, les Grisons, voire les Préalpes fribourgeoises ou le Pays-d'Enhaut.

Lors d'un récent passage dans le Jura, nous avons rencontré des producteurs soucieux de nous expliquer pourquoi ils mettent tant d'acharnement dans leur opposition au contingentement. Et les déclarations des paysans des Franches-Montagnes ou du Clos-du-Doubs ont trouvé écho dans l'Ajoie, région plus propice à la culture des champs.

Nous sommes disposés, nous ont dit certains producteurs de cette région, à laisser du lait aux collègues des zones difficiles, pour autant qu'on nous donne des compensations. Et d'ajouter qu'ils sont prêts à faire plus de betteraves à sucre, plus de blé ou de pommes de terre. Mais il faut des garanties, de solides contrats de production. Les producteurs de lait du Jura — ajoutons-y le Jura neuchâtelois — ont en effet des motifs à invoquer lorsqu'ils parlent des «terribles répercussions du contingentement» dans leur région. Et ils ne font pas seulement allusion aux conditions climatiques et topographiques réellement défavorables. Ils parlent du retard au niveau des structures agricoles; du départ tardif de la production laitière et du frein qui y a été mis lors de l'introduction de la réglementation des livraisons. Ils font aussi allusion à la part plus que modeste du canton dans d'autres productions intensives (viticulture, pommes de terre, betteraves sucrières, colza, etc.); et ils relèvent que les revenus annexes, dont cer-

tains font la panacée, sont très limités à cause de la surface des exploitations, de l'importance du cheptel et des structures mal adaptées et gourmandes en main-d'œuvre. Et puis, il faut aussi le dire, l'industrie horlogère qui prédominait largement, il y a une décennie, est en crise. Et bien des paysans et fils de paysans y trouvaient autrefois quelques gains accessoires bienvenus.

En définitive, le Jura est-il un cas à part qu'il faut traiter différemment? Est-ce possible de le faire dans la

multitude des «cas particuliers» de l'économie laitière suisse? Les producteurs n'en demandent, semble-t-il, pas autant. Ils savent bien qu'il n'est pas possible de faire du «régionalisme» en matière de contingentement. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on les comprenne davantage, qu'on regarde un peu plus dans leur direction afin de mieux réaliser le pourquoi de leur amertume, et leur donner un peu d'espoir. La relève de cette région en a aussi besoin.

Exploitation agricole dans le Jura.

Photo F. Maillard



Tabacs et cigares

p. kg

Tabac populaire	20.—
Bureglück	21.—
Montagnard	23.10
100 Brissagos	39.70
200 Habanas	45.70

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
 Tél.: 064/41 19 85

Retour en cas de non-convenance

Un garage en béton armé

Toit plat étanche y compris porte basculante dès

Fr. 4700.— rendu posé.

Renseignez-vous au
Tél. (021) 37 37 12
Uninorm Lausanne



PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

Pour votre sécurité, pour la sécurité de vos bâtiments, confiez vos INSTALLATIONS DE PARATONNERRES à une maison spécialisée de confiance et d'ancienne renommée.

Consultez-nous: conseils, devis, renseignements techniques sans engagement. Références de premier ordre.

Maison CAPT, 1066 Epalinges
 Téléphone (021) 32 13 90

Bilans**Bilan intermédiaire au 30 juin 1982**

(sans le compte de pertes et profits)

Banque Raiffeisen de Monthey

ACTIFS	Fr.	PASSIFS	Fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	202 329.08	Engagements en banque à vue	10 773 678.72
Avoirs en banque à vue	1 450 000.—	Créanciers à vue	4 110 077.92
Avoirs en banque à terme	14 046 000.—	Créanciers à terme	2 860 549.60
dont Fr. 866 000.—		dont Fr. 866 000.—	
échéant dans un délai de 90 jours		échéant dans un délai de 90 jours	
Comptes courants débiteurs en blanc . .	205 909.80	Dépôts d'épargne	34 722 486.77
Comptes courants débiteurs gagés . . .	12 893 766.75	Obligations de caisse	19 064 600.—
dont Fr. 12 697 390.15		Autres passifs	1 243 053.23
garantis par hypothèques		Parts sociales	196 200.—
Avances et prêts à terme fixe gagés . .	22 710 796.25	Réserves	2 883 812.54
dont Fr. 21 799 503.25			
garantis par hypothèques			
Crédits en compte courant et prêts à des			
collectivités de droit public	2 234 968.15		
Placements hypothécaires	20 995 168.70		
Titres	501 000.—		
Immeubles à l'usage de la Banque			
(val. ass. Fr. 600 000.—)	574 323.95		
Autres actifs	40 196.10		
	<u>75 854 458.78</u>		<u>75 854 458.78</u>

Banque Raiffeisen de Lens

ACTIFS	Fr.	PASSIFS	Fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	309 980.33	Engagements en banque à vue	1 982 430.43
Avoirs en banque à vue	967 879.40	Créanciers à vue	2 374 557.85
Avoirs en banque à terme	8 050 000.—	Créanciers à terme	2 250 000.—
Comptes courants débiteurs en blanc . .	182 760.—	dont Fr. 120 000.—	
Comptes courants débiteurs gagés . . .	4 626 462.45	échéant dans un délai de 90 jours	
dont Fr. 4 315 200.—		Dépôts d'épargne	28 827 712.44
garantis par hypothèques		Carnets de dépôts	3 137 073.30
Avances et prêts à terme fixe gagés . .	563 576.85	Obligations de caisse	11 226 420.—
Crédits en compte courant et prêts à des		Autres passifs	1 054 330.07
collectivités de droit public	1 501 957.—	Parts sociales	167 600.—
Placements hypothécaires	35 021 316.55	Réserves	1 412 896.64
Participations permanentes	409 300.—		
Autres actifs	799 788.15		
	<u>52 433 020.73</u>		<u>52 433 020.73</u>

40 ans au service de l'institution Raiffeisen



M. Othmar Schneuwly.

M. Othmar Schneuwly a fêté, le 17 août dernier, ses 40 ans d'activité au sein de l'institution Raiffeisen.

Il a participé de manière déterminante, en passant par les divers services de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, au vaste développement de notre institution. Ainsi, sa carrière l'amena à travailler dans les différents services de la Banque centrale. Il travailla ensuite à l'Office de révision de l'Union suisse, tout d'abord en tant que réviseur assistant, puis comme réviseur indépendant. Ses aptitudes furent reconnues très tôt de ses supérieurs. On confia donc à M. Schneuwly la responsabilité du service

du matériel et de la publicité. Il y a douze ans, le service de la formation fut également mis sous sa responsabilité.

Aujourd'hui, M. Schneuwly est chef du service de la formation de l'Union suisse. Il fut nommé directeur adjoint le 1^{er} janvier 1982 en reconnaissance de ses services. M. Schneuwly participe, de plus, à de nombreuses commissions internationales s'occupant de publicité, de concours pour les jeunes, etc. Diverses responsabilités organisationnelles — telles que la mise sur pied du Congrès annuel Raiffeisen, la réalisation d'un manuel pour les gérants, le soutien logistique lors de fondation de nouvelles Caisses Raiffeisen, le maintien de contacts suivis avec les Fédérations régionales — faisaient aussi partie de son cahier des charges.

Nous tenons à féliciter M. Schneuwly à l'occasion de ses quarante années de service et souhaitons pouvoir poursuivre avec lui une fructueuse collaboration au sein de notre institution.

**Direction de
l'administration centrale
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen**

Les propos du pédagogue

Une petite sœur

Dans mes «propos», vous souvenez-vous, chers lecteurs, de ce couple sympathique qui avait adopté un petit Hindou? Source de grandes joies, véritable rayon de soleil, ce bambin, âgé aujourd'hui de trois ans, fait preuve d'une vitalité peu commune et témoigne à ses parents une affection débordante. Mais un enfant, c'est trop peu... Pourquoi ne pas lui donner une petite sœur, son éducation n'en serait que meilleure! Cette sage décision prise, ce jeune couple, sans attendre, entreprit les nombreuses démarches nécessaires. Tout naturellement, on prépara Yves-Alain à recevoir sa sœur. Chaque jour, on lui en parlait et l'idée d'accueillir une compagne lui devint si familière qu'il posait à son sujet de nombreuses questions, parfois même les plus invraisemblables!

La belle photo de «Rani», pouponne de 7 mois, ne fit qu'accroître son impatience et sa curiosité. D'emblée, pour elle, il mit de côté bon nombre de ses jouets, même le ravissant poussin jaune qu'il affectionnait particulièrement. Dans le parc de bébé, il déposa tant d'objets qu'il ne restait plus de place pour la sœur. En outre, il décida généreusement de lui donner sa chaise. Puis ce fut l'annonce de l'arrivée prochaine à Kloten de l'enfant, le jeudi en quinze. Remue-ménage dans l'appartement, ultimes préparatifs. On se serra

un peu pour laisser libre une chambre pour les petits. Dans l'attente, sur le calendrier, chaque jour Yves-Alain traçait une grande croix. A la date fixée, déjà éveillé de bonne heure, notre garçonnet ne tenait plus en place.

A l'aéroport, grand moment d'émotion pour les parents qui, des mains de la stewardesse, reçurent, drapée dans une belle couverture, «Rani», toute souriante. La joie du grand frère fut sans bornes, il ne cessait de l'embrasser, de la caresser, de lui prendre sa menotte pour la frotter contre sa joue. De crainte qu'on ne la lui reprenne, il dit: «Allons vite la porter à la maison». Dans son berceau, bébé se mit à pleurer et Yves-Alain d'appeler sa maman: «Viens tout de suite, sœurlette a du chagrin». Le biberon eut vite raison de ses larmes. Une gerbe de fleurs pour la maman, un beau jouet pour notre petit Hindou, gestes combien appréciables pour bien marquer ce grand jour de fête!

Maintenant, bébé dort à poings fermés. Dans ce milieu profondément chrétien, où règne l'harmonie, il trouvera l'amour merveilleux de ses parents adoptifs et l'affection de son grand frère. Histoire simple, me direz-vous? Sans doute, mais véridique, reconfortante, et à juste titre, pleine d'enseignements.

Pi.



Parler avec aisance

en public et dans la vie quotidienne!
Le trac, le rougissement, le bégaiement et la timidité peuvent être vaincus avec notre méthode largement éprouvée!

BON pour la nouvelle
BROCHURE GRATUITE

NOM ET ADRESSE (en majuscules SVP):

27

A retourner à : INSTITUT KONING,
2000 AB HAARLEM (Pays - Bas).

A vendre

guichet blindé 75 x 95 cm.
Prix à discuter.

Caisse Raiffeisen de Val-d'Illiez
Tél. (025) 77 25 45

Nouvelles des Caisses affiliées

Jura



Saignelégier

Trois changements

La Caisse Raiffeisen de Saignelégier a tenu son assemblée annuelle à l'Hôtel de la Gare, sous la présidence de M^e Charles Wilhelm, président du comité de direction, en présence de quelque 180 personnes. Après avoir honoré la mémoire de cinq membres décédés, l'assemblée a approuvé le procès-verbal rédigé par M. Laurent Jobin, mais lu par le nouveau secrétaire du comité de direction, M. André Bilat.

Dans son rapport sur l'activité du comité de direction, M^e Charles Wilhelm a brossé le bilan de l'économie nationale et a évalué les perspectives d'avenir. Il a remercié tous les membres de la confiance témoignée et exprimé sa gratitude à la gérante, M^{me} Boillat, à sa collaboratrice, M^{me} Jeanbourquin, ainsi qu'à ses collègues des comités.

M^{me} Renaude Boillat, gérante, a commenté l'exercice 1981 qui a été à la fois bon et moins bon. Placé dans le contexte de 1981, caractérisé par une pénurie de liquidités persistante, le résultat est bon, eu égard aux conditions difficiles dans lesquelles il a été obtenu. En revanche, comparé aux résultats des années précédentes, l'exercice est moins satisfaisant.

Avec 19 nouveaux membres, l'effectif de la Caisse a passé à 409. A fin 1981, la totalité des fonds déposés à la Caisse atteignait 16 millions de francs contre 15,3 millions de francs en 1980. Les épargnants ont privilégié les placements à plus long terme, l'évolution des divers postes révèle une augmentation de 487 000 francs des créances à vue et à terme, une dégringolade de l'épargne de 434 000 francs, une augmentation en flèche des obligations de 643 000 francs. La progression nette des capitaux frais a été de 693 000 francs. Les actifs font ressortir une augmentation de près de 300 000 francs des comptes-courants débiteurs gagés et un accroissement de près d'un million des prêts hypothécaires.

Ces derniers représentent le 75% de la somme totale du bilan. Faute de liquidités, la Caisse a dû refuser quelques demandes de prêts malgré la collaboration de la banque centrale.

Le bilan, qui a augmenté d'un peu plus de 100 000 francs, a atteint 17 millions de francs. Avec 31 millions de francs, le roulement est en augmentation. Il était de 25 millions de francs en 1980. Les frais d'administration et les frais généraux atteignent 61 700 francs, soit 0,36% de la somme du bilan. Après paiement de l'intérêt des parts sociales, le bénéfice s'élève à 44 000 francs, ce qui porte le fonds de réserve à 547 000 francs.

Au nom du conseil de surveillance, M. Alfred Jobin, président, a donné connaissance du rapport élogieux des réviseurs sur la gestion de la Caisse locale. Sur sa proposition, l'assemblée unanime a approuvé les comptes 1981, a décidé de verser un intérêt de 6% sur les parts sociales et de donner décharge aux organes responsables.

Trois membres du comité de direction et de surveillance ont fait part de leur démission, soit MM. Alfred Jobin, membre, puis président du comité de surveillance depuis 1953, atteint par la limite d'âge, et Paul Dubail (Les Pommerats) et Henri Chalon (Les Ecarres), membres du comité de direction. M^e Wilhelm les a chaleureusement remerciés de leur dévouement, leur a remis un cadeau et a fleuri leur épouse. Sur proposition des organes dirigeants, l'assemblée a désigné leurs successeurs en la personne de MM. Claude Schaller (Saignelégier) pour le comité de surveillance, Germain Aubry (Les Emibois) et Jean Brossard (Les Pommerats) pour le comité de direction. Tous les autres membres des comités ont été réélus. Le comité de direction comprend donc actuellement MM. Charles Wilhelm, président, André Bilat, secrétaire, Pierre Noirat, Jean Brossard, Germain Aubry. Quant au comité de surveillance, il est constitué de MM. Laurent Jobin, André Boillat, Claude Schaller.

M. Alfred Jobin a exprimé sa gratitude et celle de ses collègues démissionnaires, pour les cadeaux reçus ainsi que pour la confiance témoignée durant trente ans. L'assemblée s'est terminée par le paiement de l'intérêt des parts sociales et par la traditionnelle collation.

(Ma)



Soyhières

C'est le samedi 3 avril 1982 que s'est tenue à la salle communale de notre village l'assemblée générale de notre banque locale, sous la présidence de M. Paul Wernli, président du comité de direction. Ce dernier ouvrit l'assemblée en saluant tout particulièrement les sociétaires présents. Comme l'assemblée générale annuelle de la Caisse a lieu d'habitude en mars, M. Wernli tint à remercier l'épouse de notre gérant qui a bien voulu assurer l'interim durant la convalescence de son époux.

Dans son rapport, le président n'omit pas de relever l'accroissement du nombre des membres de notre Caisse, ce qui est réjouissant pour notre institution 1981 fut régie par la situation inquiétante de l'emploi, la croissance de la consommation privée, la forte inflation et, bien sûr, l'instabilité dans le secteur de la construction. Quant à l'avenir, il est très incertain étant donné la situation difficile dans l'horlogerie, dont notre région dépend en partie.

Puis, ce fut au tour du gérant M. F. Hanser de nous présenter et de nous commenter les comptes de l'exercice écoulé. M. Hanser, dans un exposé précis, nous informe qu'un bénéfice de Fr. 9771.25 a été réalisé. Quant au bilan, celui-ci atteint la somme de Fr. 2 155 928.30, ce qui donne un roulement de Fr. 5 715 153.10. Il n'oublie pas de mentionner que sept nouveaux membres se sont associés à notre mouvement raiffeiseniste, ce qui porte notre effectif total à 92 membres. Dans son rapport, le président du comité de surveillance, M. René Kohler, relève les résultats satisfaisants et réjouissants de l'exercice écoulé. Il précise que les livres et les comptes de la Caisse sont tenus dans un ordre parfait. C'est ainsi que sur proposition

du comité de surveillance, l'assemblée donne décharge au comité de direction par l'approbation des comptes et accepte que la rémunération des parts sociales soit fixée à 6%. D'autre part, il apporte ses remerciements au comité de direction qui met tout en œuvre pour la bonne marche de notre Caisse et il réitère ses remerciements à ses collaborateurs.

La partie administrative étant pratiquement terminée, notre président invite notre gérant à procéder à la distribution de l'intérêt des parts sociales. Pour clore cette fructueuse assemblée, notre président nous invite à la traditionnelle collation qui a lieu, cette année, au Restaurant du Bœuf.

Notre soirée débute sur une note de fête avec les magnifiques morceaux d'accordéon interprétés par M^{lle} Marie-Claude Lovis. Durant le repas, très bien servi par la famille Borer, nous avons l'occasion d'apprécier les magnifiques chants interprétés par notre société locale, la Sainte-Cécile. Les chansons du terroir se succèdent, les « blagues » et les chansons les plus diverses mettent finalement un terme à une très belle soirée. Alors... à l'année prochaine!

(MMZ)



Bourrignon

L'effectif en augmentation

C'est le samedi 6 mars 1982 que s'est tenue la 59^e assemblée générale de notre Caisse locale. Présidée par M. Charles Grillon, elle a réuni une cinquantaine de membres au Restaurant de la Croix-Blanche. L'assemblée s'est tout d'abord recueillie un instant pour honorer la mémoire de M. Xavier Chèvre, son fidèle membre du comité de direction récemment décédé.

Dans son rapport annuel, le président, en plus d'indications sur la situation économique générale, parla de l'évolution de notre banque locale. Ainsi, l'effectif des membres s'est accru de 40% en trois ans pour s'établir aujourd'hui à 71 membres. Il remercia la société de laiterie d'avoir confié à notre Caisse le soin de procéder au paiement du lait. Il conclut par les remerciements d'usage à ses collaborateurs.

Le gérant, M. Emile Schaffner,

présenta les comptes qui enregistrent une augmentation de la somme du bilan de 6,25 % pour s'établir à Fr. 1 692 639.99. Du bénéfice net, Fr. 5499.45 ont été attribués à la réserve qui se monte à Fr. 82 245.49. Le gérant se réjouit de ce résultat ainsi que de l'accroissement de l'effectif des membres. Deux choses qui viennent consolider l'activité de notre Caisse.

Sur proposition du président du conseil de surveillance, M. Robert Girardin, l'assemblée approuve ces comptes à l'unanimité. On passe ensuite aux élections statutaires. Tous les membres sortants se voient d'abord confirmés dans leur mandat pour quatre ans. Puis, M. Joseph Catellani est nommé pour remplacer M. Xavier Chèvre, décédé. Les comités se composent donc comme suit: comité de direction: président:

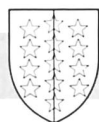
M. Charles Grillon; vice-président: M. Roland Koller; secrétaire: M. Claude Ackermann; assesseurs: MM. Marcel Frund et Joseph Catellani. Conseil de surveillance: président: M. Robert Girardin; secrétaire: M. Pascal Roller; assesseur: M. Ernest Bieri. Gérant: M. Emile Schaffner.

Dans les divers, Michel Frund relata le déroulement de l'assemblée de la Fédération jurassienne, tandis que le gérant répondit encore à quelques questions. On procéda ensuite au paiement de l'intérêt de la part sociale et à la remise de cadeaux aux nouveaux membres.

Un excellent repas, préparé par M^{me} Hubervic, fut ensuite servi et la soirée se poursuivit dans la meilleure ambiance au son de l'accordéon de M. Rémy Julien.

(C. A.)

Valais



Saxon

C'est devant près de 80 personnes que la Caisse Raiffeisen de Saxon a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Bernard Mayencourt.

En début de soirée, le président souhaite la bienvenue à tous les sociétaires et rendit hommage aux membres disparus durant l'année. Les points forts de cette assemblée furent les rapports du comité de direction, présenté par M. Mayencourt, du gérant, présenté par M. Jean Vernay, et celui du conseil de surveillance, présenté par M. Gérard Rausis. Alors que l'exposé de M. Vernay commentait les comptes très réjouissants de l'exercice 1981, M. Mayencourt procéda à un examen de l'état de santé de l'économie en Suisse durant l'année écoulée. Quant à M. Rausis, il nous brossa un tableau des événements survenus dans le monde ainsi que des activités du conseil de surveillance.

Au cours de la soirée, les sociétaires avaient à renouveler les membres du comité. M. Gérard Rausis, après avoir été président du conseil de surveillance pendant quinze ans, donna sa démission, ainsi que M. Cyrille Gaillard (17 ans au comité). A noter également que le membre du comité M. Gaby Delaloye, décédé, devait être remplacé. Les sociétaires MM. François Duc, Jacky Vouilloz et Pierre

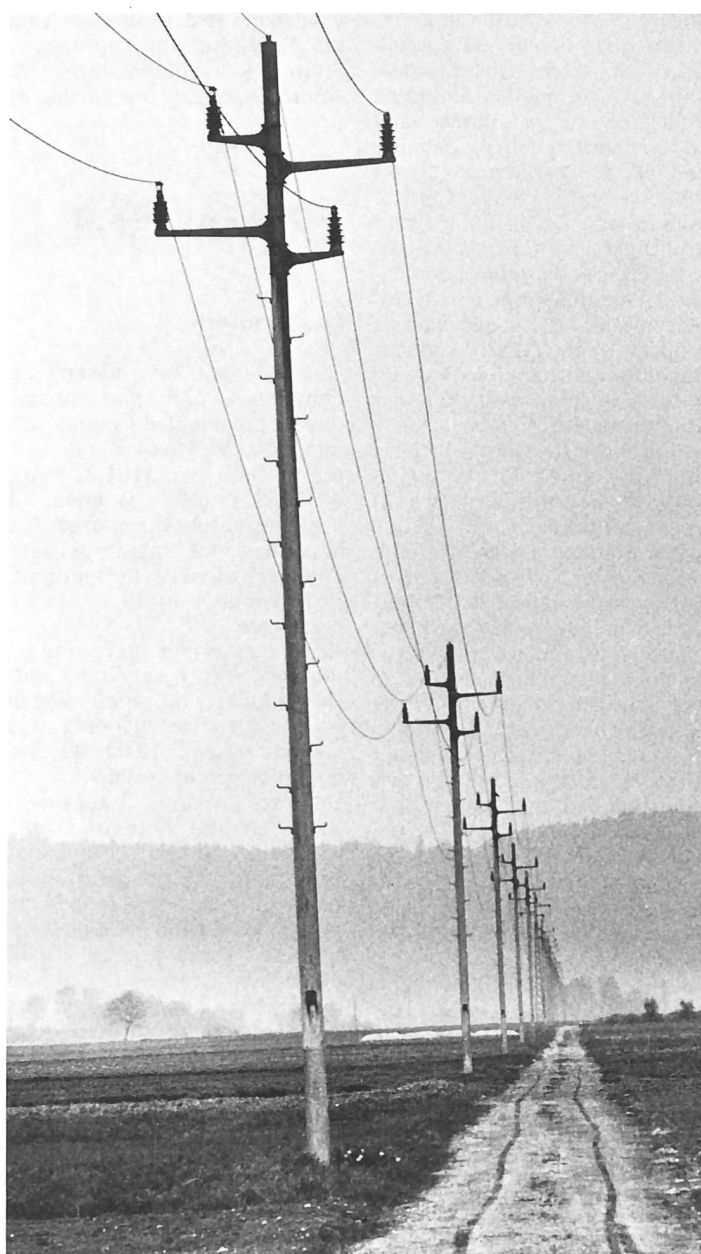
Zuchuat ont accepté de faire partie du comité de la Caisse. De ce fait, le conseil de direction sera formé de MM. Bernard Mayencourt (président), Georges Vouillamoz (secrétaire), Antoine Crittin, Jacky Vouilloz et Edwin Copt (membres). Le conseil de surveillance sera composé de MM. Roland Maret (président), Albert Wüstiner (secrétaire), Albert Reuse, François Duc et Pierre Zuchuat (membres).

La distribution de l'intérêt de la part sociale ainsi qu'une collation agréablement servie au Café de l'Avenir clôturèrent ces assises annuelles.

E. C.

Massongex

La Caisse Raiffeisen de Massongex tenait son assemblée générale annuelle en la grande salle communale, le vendredi 19 mars 1982. 56^e du nom, celle-ci était présidée par M. Aimé Gollut qui, à 20 h. 30, souhaite la bienvenue aux 69 sociétaires qui ont répondu «présent» à la convocation, parmi lesquels l'on remarque M. Edouard Rappaz, ancien président de Massongex, M. Marc Cettou, juge, et M. Gérald Blanc, conseiller communal. Pour des raisons majeures, onze membres se sont excusés. Avant de passer aux différents points soumis à l'ordre du jour, le président désigne M^{lle}



Quelque part dans le Seeland.

Photo Ch. Grünig

Sylvie Gollut et M. René Biollay en qualité de scrutateurs.

La parole est ensuite donnée au secrétaire du comité de direction, M. Bernard Gallay, pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée 1981. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Dans son rapport, M. Aimé Gollut met en évidence l'excellent travail fourni par les deux comités qui œuvrent bénévolement au service de la collectivité villageoise en signalant que six séances ont été tenues et que la commission de construction, composée de quatre membres, s'est réunie à 7 reprises. A ce propos, M. Gollut relève que des démarches entreprises auprès de propriétaires pour l'achat d'un bâtiment dans le centre de Massongex n'ont pas abouti. Cependant, et pour répondre au vœu exprimé par l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à St-Gall, nous poursuivons le but à atteindre par

l'étude d'un projet de construction qui, sans aucun doute, créera une animation commerciale bénéfique à tous les niveaux et permettra à notre Caisse locale d'augmenter son activité financière.

M. Pierre Cettou, gérant, dans son exposé clair et précis, nous donne le résultat du dernier exercice, dont le mouvement général est de Fr. 19803281.—, la somme du bilan de Fr. 6 026 509.13 et laisse un bénéfice net de Fr. 20 973.—, ce qui représente pour notre caissier 5703 opérations financières et bancaires.

Avec beaucoup de satisfaction, nous enregistrons l'entrée de cinq nouveaux membres au sein de notre Caisse Raiffeisen, soit dans l'ordre: MM. Coutaz Raymond, Lorétan Robert, Morisod Ulrich, Saillen Olivier et Veuthey Patrice. Un décès est à relever, celui de M^{me} Marthe Coutaz. Ainsi, au 31.12.81,

nous comptons 159 membres. Au nom du conseil de surveillance, M. Albert Gollut, président, signale que les contrôles régulièrement effectués laissent apparaître un magnifique capital de confiance. Il en remercie M. Pierre Cettou, gérant, et l'Office de révision de l'Union des Caisses Raiffeisen pour ses expertises annuelles. Il demande donc à l'assemblée d'adopter les comptes et rapports et d'en donner décharge au comité. Par un vote unanime, ceux-ci sont approuvés.

Les intérêts des parts sociales étant distribués, M. Aimé Gollut clôt la partie officielle et invite tout un chacun à une joyeuse agape qui a été préparée avec un soin particulier et qui s'anime autour des tables où la « raclette valaisanne » met une ambiance des plus sympathiques, le tout orchestré de main de maître par M. Albert Gollut, pour qui l'art culinaire n'a plus de secret! C'est sur une note de gaieté oratoire dite avec beaucoup d'humour par M. Arthur Cettou que se termine cette 56^e assemblée générale, prouvant si besoin était que les raiffeisenistes de Massongex ont le vent « en poupe »!

(B. G.)

Fully

Dernièrement, la Caisse Raiffeisen de Fully a tenu son assemblée générale au Café de l'Avenir. Près de 200 raiffeisenistes ont participé à cette rencontre annuelle, nombre qui reflète bien le dynamisme de la Caisse de crédit mutuelle fulliéranne.

Le président du comité de direction, M. Adrien Bender, avec l'allant qu'on lui connaît, a brossé dans son rapport un tableau fort intéressant de la situation économique de notre pays, avant de présenter les comptes.

Une progression sensible dans tous les domaines: voilà, en bref, le profil de l'exercice écoulé. Le bilan a progressé de 1 260 000 francs et atteint plus de 15 millions de francs. Le roulement général des affaires dépasse 79 millions de francs. L'augmentation est de 14 millions de francs par rapport à 1980. Si ces totaux manifestent spectaculairement la santé de la Caisse Raiffeisen de Fully, l'augmentation du nombre des sociétaires n'en est pas moins réjouissante: 34 nouveaux membres. La Caisse Raiffeisen de Fully compte aujourd'hui 398 membres.

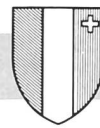
Après l'assemblée, une assiette

valaisanne arrosée de bons vins de Fully fut fort appréciée. Enfin, le diaporama de M. André Théoduloz sur l'inalpe et

Sorniot a ravi tous les participants et leur a rappelé que la bonne saison est proche.

(M. D.)

Neuchâtel



Les Brenets

C'est devant une assemblée nombreuse (75 participants) que le président du comité de direction, M. Henri Blandenier, ouvre, le 3 avril 1982, cette 45^e assemblée générale. Il salue les autorités communales ainsi que les membres présents. Il rappelle l'effectif de nos membres au 31.12.1981 qui est de 177.

Puis, le secrétaire du comité de direction, M. J.-Cl. Guinchard, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 4 avril 1981 qui est accepté par l'assemblée.

Dans son discours, le président attire ensuite l'attention des membres pour les inciter à faire beaucoup de propagande pour qu'un plus grand nombre de personnes de notre village viennent se joindre à nous. Il cite comme exemple la famille Jeannet dont nous accueillons ce jour le petit-fils et dont le père et le grand-père sont présents à l'assemblée! Il annonce encore qu'un bureau de contrôle pour nos Caisses de Suisse romande a été ouvert dernièrement à Peseux, ce qui facilite grandement le travail des gérants quand il s'agit d'obtenir des renseignements. Il remercie les membres des deux comités pour leur sérieux travail ainsi que les gérants, M^{me} et M. E. Huguenin pour tout leur dévouement.

Dans son rapport, le gérant estime que l'exercice 1981 confirme une fois de plus que la compétition dans le secteur bancaire n'a rien perdu de sa virulence. En adaptant sans tarder nos taux créanciers 1/4 à 1/2 % au-dessus de ceux de la concurrence, nous avons tenté de conserver nos anciens clients et de gagner la confiance des personnes qui, jusqu'ici, s'étaient tenues à l'écart. Dans le compte d'exploitation, le gérant nous annonce que le bénéfice net est passé de Fr. 4017.35 pour 1980 à Fr. 6338.65 pour 1981. Bénéfice modeste peut-être, mais il ne faut pas oublier que nous avons de fortes charges avec nos nouveaux locaux. En terminant son 15^e rapport, M. E. Huguenin remercie tous les sociétaires, ainsi que les

membres des comités pour leur bienveillance et leur appui.

Le président du conseil de surveillance, M. A. Santschi, dans son exposé, constate la bonne tenue des livres au cours des vérifications. Le bilan et le compte de pertes et profits sont en parfaite corrélation avec les données de la comptabilité. Les comptes annuels et le versement d'un intérêt brut de 6 % pour les parts sociales sont acceptés à l'unanimité.

M. H. Blandenier propose ensuite, en vue d'éventuels prochains départs, soit pour raison d'âge ou de départ de la localité, deux nouvelles candidatures pour les comités. Il s'agit de MM. G. Clément et F. Bonnet; ces deux candidats sont acceptés par applaudissements.

L'assemblée est invitée ensuite à regarder de merveilleuses diapositives présentées par M. A. Tabasso, prises lors de son voyage aux Etats-Unis. C'est devant une assiette très bien garnie et le verre de l'amitié que s'est terminé ce très bel après-midi entre raiffeisenistes.

(J.-Cl. G.)

Colombier-Bôle

C'est en présence de 57 sociétaires que s'est déroulée, le 16

mars 1982, la 32^e assemblée générale de la Caisse Raiffeisen de Colombier-Bôle sous la présidence de M. Roger Hügli, qui souhaite la bienvenue aux membres présents ainsi qu'à M. L.-G. LeCoultré, président de la commune de Bôle. Le procès-verbal de l'assemblée 1981 est adopté sans observation.

Dans son rapport présidentiel, M. Hügli relève que le nombre des sociétaires est passé de 111 à 110 l'année dernière. Le renforcement du nombre de membres est constant, mais encore trop modeste. On en appelle donc à la coopération de chacun pour convaincre parents, amis et connaissances d'adhérer à l'institution.

Deux membres fondateurs sont décédés au cours de l'année. Il s'agit de MM. Albert Kramer et Arthur Chautems. Comme de coutume, le président brosse un tour d'horizon de la situation internationale et constate que l'état de l'économie suisse est satisfaisant, sauf en ce qui concerne l'horlogerie. Notre canton a reculé de la 19^e à la 20^e place en ce qui concerne le revenu moyen. M. Hügli s'est encore attaché à l'examen de la politique des taux débiteurs et créanciers, à l'expatriation des capitaux et aux taux hypothécaires. Il a lancé un appel en faveur de la prévoyance sur placements d'épargne, car la caisse a besoin de placements. Il conclut en exprimant ses remerciements aux membres actifs des comités et au gérant. Dans son exposé, le gérant constate que l'augmentation des dépôts du public s'est produite dans les trois principaux postes du passif: Fr. 130 000.— pour les dépôts d'épargne, Fr. 15 000.— pour

Lac de Bienne.

Photo Ch. Grünig



les livrets de dépôt B et Fr. 33 000.— pour les obligations. Le bénéfice est de Fr. 6090.—, alors que la Caisse dispose d'une réserve de Fr. 61 000.—. Il remercie les sociétaires et clients pour la confiance témoignée. Il remercie spécialement M. Werner Weinmann qui a occupé le poste de secrétaire du comité de direction durant 25 ans et avec lequel il a eu du plaisir à travailler durant 10 ans.

C'est ensuite au tour du comité de surveillance, que préside M. Claude Perrenoud, de se faire entendre. Il propose à l'assemblée de donner décharge au comité et au gérant en acceptant les comptes annuels et d'attribuer un intérêt de 6 % sur les parts sociales.

Il a fallu procéder aux élections après une période administrative de 4 ans. M. Hügli informe

l'assemblée de la démission de M. Weinmann. Il relève que ce dernier a fait partie des comités durant 28 ans; il le remercie pour son dévouement et lui remet quelques bonnes bouteilles de Neuchâtel rouge ainsi qu'une terrine à l'intention de son épouse. M. Weinmann remercie en soulignant que sa devise a toujours été de servir son prochain, son pays et ses institutions. Il sera remplacé par M^{me} Denise Ischer (Bôle). Les membres des deux comités sont réélus en bloc.

La partie administrative a été suivie d'un exposé présenté par M. L.-G. LeCoultré, directeur de la SAIOD, sur les traitements présents et futurs des déchets. Il a vivement captivé son auditoire. La soirée s'est poursuivie par la collation traditionnelle.

(Ch. C.)

Vaud



Palézieux-Maracon

Un 75^e anniversaire dignement fêté

La journée du samedi 26 juin 1982 était depuis longtemps réservée à la célébration des trois quarts de siècle d'activité de la Caisse Raiffeisen de la paroisse, groupant les villages de Palézieux, Ecoteaux, Maraçon et La Rogivue.

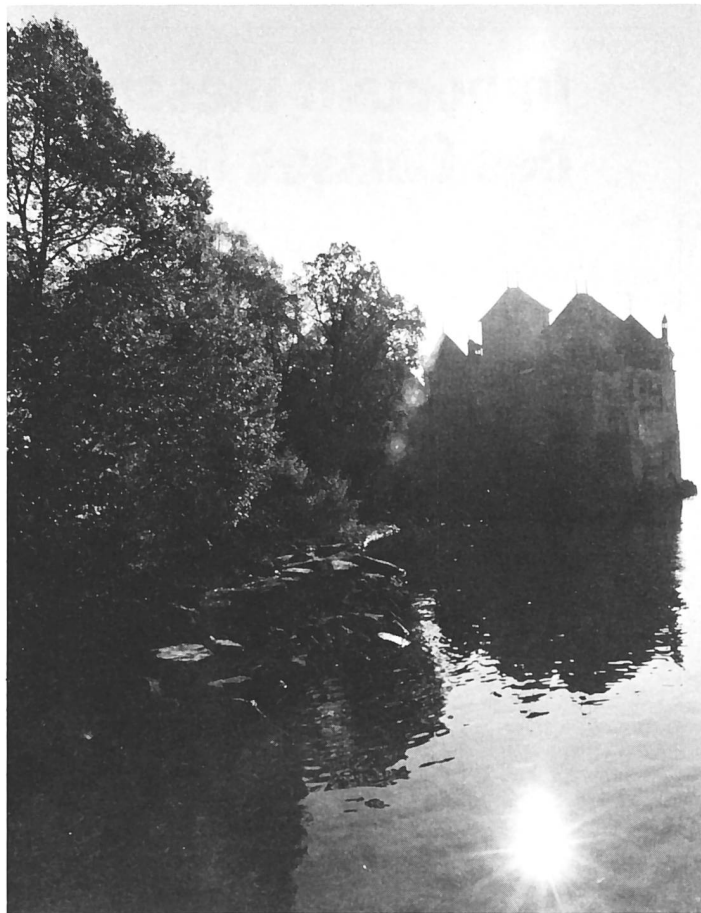
Le comité d'organisation, présidé par M. Edouard Pilet, avait vraiment tout mis en œuvre pour marquer dignement ce grand anniversaire. Un programme très précis fut mis au point, permettant à de nombreuses personnalités de s'exprimer.

La manifestation, qui débutait vers 10 h. 30, s'est déroulée en deux parties, l'une à la Grande salle d'Ecoteaux, et l'autre, avec banquet, au Bâttoir de Palézieux. Outre les 159 sociétaires, de nombreux invités prirent part à cette belle fête. On eut notamment le plaisir de saluer la présence de MM. R. Séchaud et A. Burdet, respectivement délégués de l'Union suisse et de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, Ph. Gavillet, préfet du district, et J.-J. Corbaz, pasteur de la paroisse. C'est avec une immense joie que l'on accueillit M^{me} Lina Demiéville-Mounoud et son frère Jean-Claude, tous deux enfants du fondateur, le dynamique conducteur spirituel que fut, pendant 30 ans et dès 1902, le pasteur Auguste Mounoud. Les

sociétés locales de chant et la sympathique «Floronette» agrémentèrent avantageusement cette mémorable journée. En introduction, précédant les aimables paroles de bienvenue du président, «La Chanson du Riau» d'Ecoteaux-Maraçon ouvrait la manifestation. Puis c'est à M. Roger Boudry, secrétaire, qu'il appartient de présenter l'historique de la Caisse Raiffeisen paroissiale fondée en 1907. Voici un bref résumé de son intéressant exposé.

L'histoire de nos Caisses de crédit mutuel commence dans la première moitié du siècle passé; c'est à Hamm, en Prusse rhénane, que naquit, en 1818, Frédéric Guillaume Raiffeisen au nom prédestiné à devenir le symbole de cette institution. Cet éminent précurseur mourut en 1888 après avoir fondé quatre Caisses, formant une fédération.

Le succès de ces coopératives rurales aux principes bien définis (l'argent du village au village, développer l'épargne et le crédit populaire, promouvoir par l'entraide le bien-être économique et social de la communauté villageoise) éveilla un vif intérêt en Suisse, et notamment chez le conseiller fédéral Numa Droz. Les idées raiffeisenistes passèrent la frontière d'Allemagne et furent reprises dans notre pays vers 1899. La première caisse vaudoise vit le jour en 1906. Elles firent aussi leur chemin dans notre contrée sous l'impulsion du pasteur Mounoud.



Le Château de Chillon.

Photo Ch. Sonderegger

A l'assemblée constitutive du 13 avril 1907, les 18 personnes présentes se prononcèrent par l'affirmative. M. Auguste Mounoud fut nommé président et le restera jusqu'en 1932. La nouvelle association qui portait provisoirement le nom de «Caisse de crédit mutuel d'Ecoteaux et de Maraçon» s'appela dès le 18 mai 1907 «Caisse de crédit mutuel de la paroisse de Palézieux-Maraçon» (avec siège social à Maraçon). L'Union suisse des Caisses Raiffeisen, constituée en 1902 par le curé Traber, aura son siège central à Saint-Gall dès 1936.

Plusieurs dates et étapes importantes jalonnèrent la longue vie de l'actuelle Caisse Raiffeisen. Nous citerons, entre autres, la crise agricole des années 30 qui fut une période difficile pour chacun, les années de guerre qui ne le furent pas moins, mais qui virent s'instaurer l'usage de la cédula hypothécaire, forme de gage immobilier encore peu usité dans notre contrée. L'assemblée générale de 1947 et la célébration du jubilé de 1957 furent parmi les événements heureux. Sans les nommer, ayons aussi une pensée respectueuse en mémoire des fondateurs et de tous les responsables aujourd'hui disparus. Avant l'apéritif pris à la Grande

salle d'Ecoteaux, M. Séchaud apporta de Saint-Gall le salut et les vœux du siège central, remettant au comité une superbe channe commémorative. M. Burdet parla aussi en termes élogieux au nom de la Fédération vaudoise, qui offrit le plateau dédié.

A Palézieux, tous les participants prirent place dans la halle de fête de l'ancien battoir, autour de tables décorées avec soin. Au cours du banquet qui suivit, beaucoup de propos aimables, de témoignages et de gestes d'amitié furent encore échangés: message de l'Eglise, message de l'Etat, vœux du syndic du lieu et des sociétés amies de Chesalles-Oron et de Saint-Martin qui, elles aussi, déposèrent un présent!

Une heureuse et joyeuse ambiance régna tout au long de cette belle journée qui prit fin officiellement par les paroles encourageantes de M. P. Cardinaux, nouveau président du comité de direction.

Au nom de tous les participants, nous réitérons nos vives félicitations au comité d'organisation et disons encore un chaleureux merci au «Chœur des Maientzettè», à la «Chanson du Riau» et à la «Floronette» pour tant de charmantes mélodies, de musique et d'entrain.

(G. C.)

Important message pour les responsables des Caisses Raiffeisen:

Il suffit de lire les journaux pour constater que vous avez besoin de



FICHET-BAUCHE

les "décourageurs" de catastrophes.

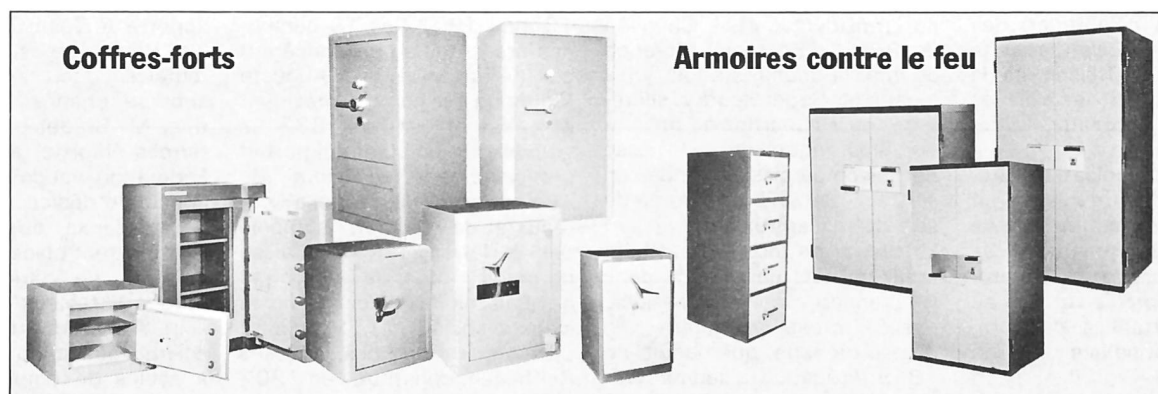
Pour tous ceux qui écrivent «Sécurité» avec un «S» majuscule, Fichet-Bauché offre un programme remarquable de haute fiabilité.

Tous les coffres-forts – les portes-forts – les armoires contre le feu. En un mot, tout ce qui permet de mettre à l'abri non seulement les valeurs, mais encore les documents irremplaçables: films, cassettes, pièces comptables, brevets, etc., etc...

Citons encore une exclusivité Fichet-Bauché: le guichet anti-agression, la riposte 100% efficace à l'audace des malfaiteurs.

C'est très volontiers que nous vous démontrerons sans engagement les multiples avantages de nos produits sans oublier nos tarifs très intéressants dans le rapport prix/qualité.

Téléphonez-nous sans tarder. La sécurité n'attend pas.



FICHET-BAUCHE

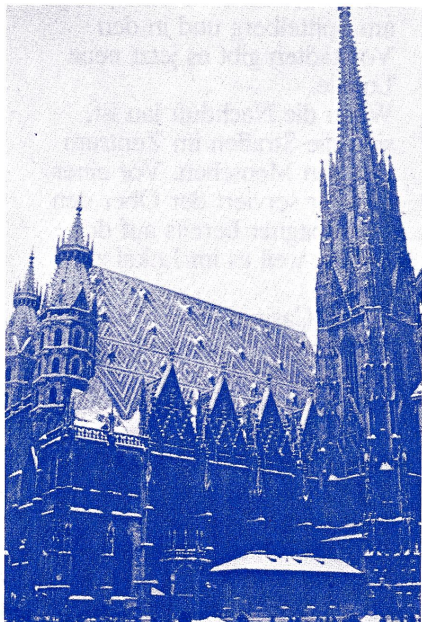
Une solide expérience au service de votre sécurité.

Direction générale: Ch. des Croix-Rouges 3, 1007 Lausanne, Tél. 021/23 04 66

Succursales:
Bläuackerstrasse 1, 3098 Köniz, Tél. 031/59 14 44
Rue Dizerens 11, 1205 Genève, Tél. 022/29 71 25
Gaggini Giuseppe, Salita delle Ginestre 1, 6900 Lugano, Tél. 091/52 77 04
Ch. Mouline 4, 1022 Chavannes, Tél. 021/35 17 63
Hug AG., St. Jakobstrasse 31, 8004 Zürich, Tél. 01/242 22 20

Caisses Raiffeisen équipées par FICHET-BAUCHE:

Blumenstein, Bütschwil, Buus, Epalinges, Lenk, Oey-Diemtigen, Pfaffnau, Reutigen, Ringgenberg, La Roche, Rorschacherberg, Thierachern, Unterlangenegg, Unterseen.



Vienne

à la veille de Noël

Un court voyage de 3 jours
(du vendredi au dimanche)

Dates des voyages

26-28 novembre 1982
3- 5 décembre 1982
10-12 décembre 1982 (en réserve)

Nos prestations

- Vol de ligne Zurich - Vienne le vendredi matin et retour le dimanche soir. Transfert aéroport-hôtel-aéroport
- Logement avec petit déjeuner
- Dîner en commun le 2^e jour
- Diverses possibilités d'excursions facultatives
- Accompagnement

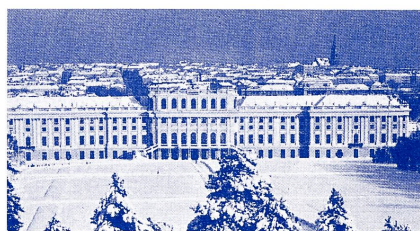
Programme du voyage

Vienne à la veille de Noël. Accordez-vous une fin de semaine et parcourez les ruelles pittoresques de la vieille ville et les artères animées si propices au shopping. Laissez-vous entraîner dans le regain d'activité et le fourmillement d'une grande ville à la veille de Noël. Pour ce programme, nous vous avons intentionnellement laissé beaucoup de temps libre, tout en prévoyant cependant un certain nombre de visites facultatives.

Que diriez-vous par exemple d'une opérette au « Burgtheater », ou d'une représentation de haute-école de la « Spanische Reitschule » ? Vienne vous appartient !

Prix

Nous avons effectué nos réservations à votre intention dans un très bon hôtel de classe moyenne et dans un grand hôtel de première classe.
Chambre double avec salle de bains/W.-C. de Fr. 525.— à Fr. 695.—.



Coupon d'inscription

Voyage en car au cœur de la Bourgogne (Route des crus) ☐
Vienne à la veille de Noël ☐
Croisière en Méditerranée orientale ☐

Nous vous prions d'envoyer ou de remettre ce coupon **au plus tard 6 semaines avant le début du voyage choisi** à votre Caisse ou Banque Raiffeisen, ou de l'envoyer à :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
Voyages Raiffeisen
Case postale 206
1000 Lausanne 6

Nom _____ Prénom _____
Nom _____ Prénom _____
Rue et N° _____
NPA/Lieu _____
Téléphone (privé) _____ (bureau)
Signature _____
Date _____

Je souhaite être logé(e)
☐ en chambre double
☐ en chambre individuelle

Nous avons lu pour vous

Côte-d'Ivoire : perle de l'Afrique

Dès le XV^e siècle déjà, les navigateurs à voile longeaient les côtes de l'Afrique occidentale; les Français y abordaient en 1687. Mais l'événement extraordinaire de cette lointaine époque se situe en 1704: au cours de cette année-là, un représentant du Roi Soleil revint en France accompagné d'un jeune Noir, Aniaba, fils d'un prince disait-on. Louis XIV fut si impressionné qu'il le fit baptiser et le prit sous sa protection. Il est vraisemblable qu'Aniaba retourna plus tard là où il avait embarqué sur un navire français: à Assinié, village du golfe de Guinée sur la «Côte des Méchants hommes» (aujourd'hui Côte-d'Ivoire).

Cette région, située entre la «Côte du Poivre» (Libéria) et la «Côte-de-l'Or» (Ghana), attirait des navigateurs fort intéressés mais prudents, qui redoutaient beaucoup la forêt vierge impénétrable et les hommes qui y vivaient. Il y eut de louches trafics et le commerce d'hommes destinés à l'esclavage. Mais, par bonheur, la mauvaise réputation des «méchants hommes» contribua à protéger ses rivages enchanteurs. Ce n'est qu'au milieu du siècle dernier que les grandes puissances entamèrent leur compétition africaine et que, progressivement, les Français occupèrent les côtes puis l'arrière-pays. De l'ère du colonialisme à celle de l'indépendance réussie, un siècle s'est écoulé et la Côte-d'Ivoire est, à plus d'un égard, exemplaire.

Ce beau pays, où les palmiers des lagunes, la forêt vierge et la savane se succèdent du sud au nord, a réussi son émancipation. Dans un luxuriant environnement vit une population sympathique et consciente de sa valeur, bien inspirée et dirigée qu'elle est par le président Félix Houphouët-

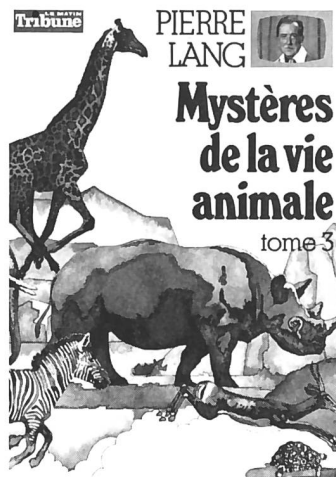
Boigny. La nation, bien que jeune, est vite devenue majeure. Considérée comme un des plus riches pays de l'Afrique encore pauvre, elle est entrée dans l'ère de l'industrialisation. Mais à quel prix? Telle est la question principale que pose ce livre qui, par le texte et l'image, remonte dans le temps, évoque les événements et l'histoire à travers la «tradition orale». Il fait l'inventaire de ce qui subsiste d'un riche passé, décrit aussi les modifications sensibles du visage du pays, des coutumes ancestrales et du mode de vie des autochtones provoquées par le modernisme.

Richard Butz, l'auteur, et Fernand Rausser, le photographe, sont les artisans d'un livre qui offre un extraordinaire dépaysement, une large part d'humanité, de rêve et de réalisme. Cet ouvrage est en vente aux Editions Mondo S.A. à Vevey ainsi qu'en

(SP)

Mystères de la vie animale

Depuis la parution du tome 2 des «Mystères de la vie animale», Pierre Lang est revenu sur nos petits écrans



dont il avait, un temps, disparu. Et son émission «Rendez-vous» a été rebaptisée «Escapade».

Avec Pierre Lang, c'est de rendez-vous et de contact qu'il s'agit toujours. Qui ne l'a pas compris n'a pas compris son œuvre. Pierre Lang ne vit que pour mieux faire comprendre aux hommes, et surtout aux jeunes, ce merveilleux monde animal qui les entoure. Parce que, pour aimer, il faut commencer par comprendre.

C'est sa manière à lui de nous faire partager sa passion de la nature. Car au fond, Pierre Lang est un écologiste. Comme il aimerait que l'on protège les animaux, il fait tout pour que la nature soit préservée dans son ensemble, grâce aux jeunes qu'il a réussi à stimuler en Suisse romande, et qui s'emploient à lutter contre la pollution venue de l'industrie ou du tourisme. Mais pour être cet homme d'action, Pierre Lang a besoin de vous, de votre collaboration, de votre soutien. Comme par le passé. Parce que la bataille en vaut la peine. Et que si les animaux ont besoin de nous, nous avons tout aussi besoin d'eux, nous faisons-il remarquer. Car notre monde forme un tout.

Dans le volume 3 des «Mystères de la vie animale», Pierre Lang dévoile à ses fidèles lecteurs de nouveaux secrets sur les récits passionnants par la vie quotidienne et les mœurs des animaux domestiques et sauvages. Son livre est plein de tendresse, de découvertes, d'enrichissements. Il est illustré de magnifiques photos de photographes renommés. Grâce à un langage accessible, même aux enfants, cet ouvrage répond aux questions de toute la famille et captivera les amis des animaux.

Cet ouvrage de 160 pages, bien illustré, est en vente aux Editions Tribune-Le Matin, av. de la Gare 39, 1001 Lausanne, ainsi que

dans les librairies et les kiosques.

(SP)

La Romandie dominée

L'ouvrage n'est pas passé inaperçu, c'est le moins que l'on puisse dire, à en juger par les nombreux articles parus dans la presse et l'impact de l'émission de la TV romande qui ont accompagné la parution de ce livre.

Le titre est provoquant: c'est voulu. Les thèses présentées ont suscité de vives réactions dans le pays: c'est voulu aussi. En fait, le constat des auteurs est bref: la Suisse latine est progressivement réduite à la dépendance et à la sujétion. Alors que le fédéralisme postule le maintien d'un certain équilibre, G. Grimm et A. Charpillot arrivent à la conclusion que les Alémaniques sont en passe de s'approprier tout le pouvoir en Suisse.

Cet ouvrage ne manquera pas de soulever des objections vives, qui proviendront à la fois des partisans de l'entente fédérale à tout prix et de ceux qui veulent privilégier le canton par rapport à la Romandie.

Mais «La Romandie dominée» est avant tout un constat, qui appelle au débat, à la discussion publique et, surtout, à la définition d'objectifs que la plus large partie des minoritaires pourraient approuver. Romands, Tessinois et Romanches sont condamnés à réagir, s'ils ne veulent pas voir leurs positions reculer encore. Réagir, certes, mais comment? Un livre, en tous les cas, qui amène à la réflexion. Il est paru aux Editions P.-M. Favre à Lausanne et est en vente en librairie.

(SP)

Humour...

Apprentissage

Entendant des cris dans la chambre des enfants, M^{me} Dubois va voir ce qui se passe. Elle trouve Eric, son fils de 5 ans, hurlant parce que sa petite sœur l'a tiré par les cheveux.

«Elle ne l'a pas fait méchamment», dit la mère pour consoler son fils. «Elle est encore trop petite pour savoir que cela fait mal!»

A peine la mère a-t-elle tourné le dos que de nouveaux hurlements retentissent.

«Que se passe-t-il maintenant?» demande-t-elle, car cette fois, c'est la petite sœur qui pleure.

«Rien de spécial», lui répond le grand frère, «maintenant, elle sait que cela fait mal!» **cpr.**



— **Je t'y prends à cacher les balayures!...** Dessin de Hervé

La meilleure solution

«Hier, j'ai effeuillé une marguerite pour savoir si vous m'aimez, Mademoiselle Sophie!»

«Et que vous a-t-elle dit?»

«Pas du tout!»

«Est-ce qu'il n'aurait pas été plus avisé de me demander directement?»

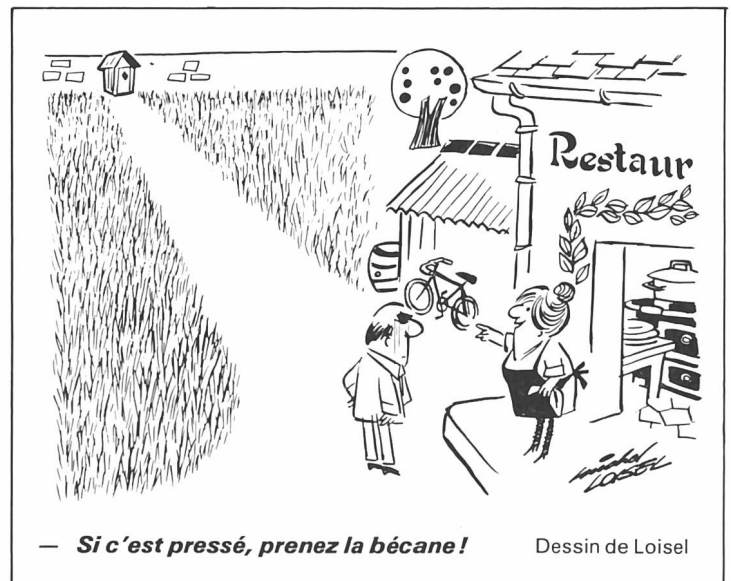
cpr.

Défavorisée

«Quand mon mari s'est disputé avec moi, il m'apporte toujours une boîte de pralinés le soir!»

«Tu as bien de la chance. Mon mari est médecin et il ne m'apporte chaque fois qu'un sédatif!»

cpr.



— **Si c'est pressé, prenez la bécane!**

Dessin de Loisel

Le sel de la vie

Le jeune marié proteste que la soupe est trop salée. La jeune femme éclate en sanglots.

«Pas plus tard qu'hier j'ai lu que l'on doit absorber 3 kilos de sel par année!»

«Je veux bien», grogne le mari, «mais pas en une seule fois!»

cpr.

A l'avant-garde

Daisy, une petite fille de New York, vient avec son père pour la première fois en Suisse et va à la montagne. Pendant une promenade, ils voient des vaches.

«Regarde, Daddy, des vaches américaines!», s'écrie Daisy. «Elles mâchent aussi du chewing-gum.»

cpr.



— **Articule, je ne comprends pas un mot de ce que tu dis!**

Dessin de Burnet

Mots croisés faciles

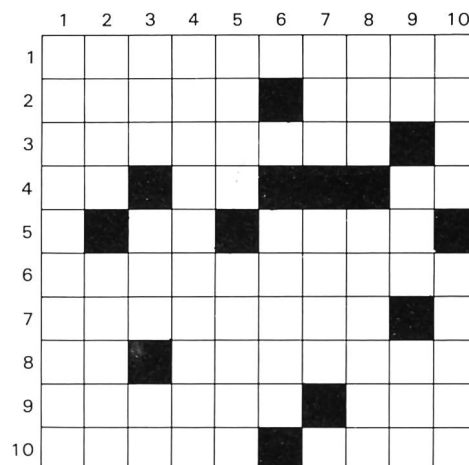
Horizontalement:

1. On peut les admirer ou les manger. 2. Carmen dit qu'il est « enfant de Bohême » — Rivière et département de France. 3. On y trouve des tuiles. 4. Note — Abréviation religieuse — Article. 5. Pronom réfléchi — On y fait du feu. 6. A peur des places et des rues. 7. Peuvent être récités. 8. Symbole chimique du chrome — Offense. 9. Lestes — Légumineuse. 10. Nous font passer d'agréables moments en famille — Usagée.

Verticalement:

1. Coutume favorable à la femme. 2. Touchée — Peut attraper froid. 3. Juan Carlos par exemple — Cri d'alarme — Pronom. 4. Facilement blessé. 5. Périodes — Moyen de locomotion. 6. Pas avant. 7. Doit être observée — Peuvent être de Chine. 8. Unit — Méchantes. 9. Se trouve sur certains diplômes — On l'appelait « la brouette » — Période. 10. Met en terre — Ville de Syrie célèbre par son temple du soleil.

(La solution paraîtra dans notre prochain numéro!)



Mots croisés difficiles

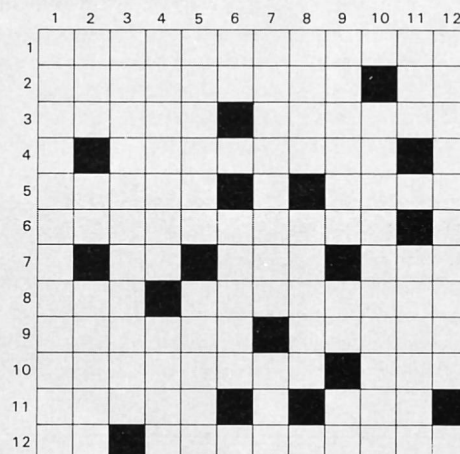
Horizontalement:

1. Corneille s'en est inspiré (deux mots). 2. Les frères Wright, par exemple — Note. 3. Tour de sinistre mémoire — Billet. 4. Le poireau en est une. 5. Pas moins de 10 litres, mais pas plus de 16 — Régna en Bulgarie. 6. N'ont certainement pas inventé la poudre. 7. Chaque fois que vous en avez un de plus, il vous en reste un de moins — Prénom féminin — Grande division. 8. Serait une lettre s'il n'y manquait pas une lettre — Provoquer. 9. Ne se fait donc pas de souci — On peut vous la faire rendre sans que vous l'ayez prêtée. 10. Tire des plans sur la comète — Pronom. 11. Chef-lieu de canton de la Mayenne — Mammifère ongulé. 12. Pronom personnel — Les colporteurs ne s'y présentent pas souvent.

Verticalement:

1. Monts des Pyrénées. 2. Fleur jaune — Note - Exagéré. 3. Séparation. 4. Personnage de Shakespeare — Etat militaire. 5. On les compare à des araignées — Canal. 6. Pronom personnel — Liquides. 7. Issue d'un mariage qui a fait l'objet d'une annulation — Travail de facteur. 8. Prénom masculin — Nom populaire de la cocaïne. 9. Mène une vie austère — Saint de Normandie — Fleuve. 10. Maréchal allemand mort en 1960. 11. Poème — Mise au point. 12. Leur sang n'est pas bleu.

(La solution paraîtra dans notre prochain numéro!)



**Solution
de nos
mots croisés
faciles
du N° 7-8 de
juillet-août 1982**

1	A	R	R	I	M	A	G	E		M
2	R	U	I	N	E	E		L	O	I
3	B	E	R	E	S	I	N	A		N
4	R	E	E	L		O	I	N	T	E
5	E	S	S	E	X		E	C	O	T
6	S			G	A	R	C	E	S	
7		T	R	A	V	E	E		C	E
8	E	U		N	I	L		C	A	L
9	L	E	N	T	E	U	R		N	A
10	C	R	E	E	R		E	D	E	N

**Solution
de nos
mots croisés
difficiles
du N° 7-8 de
juillet-août 1982**

1	S	T	A	T	I	S	T	I	Q	U	E	S
2	A	I	R		N	O	C	T	U	R	N	E
3	U	T		B	E	L		H	A	I	R	E
4	T	O	T		D	E	P	O	S	E	E	
5	O		R	P		S	E	M	I		G	O
6	I	C	A	R	E		S	E	M	O	I	S
7	R	A	M	E	N	A	T		O	R	M	E
8		B	E	C		M	E	N	D	I	E	R
9	M	A		A	B	A	N	D	O	N	N	A
10	E	N	V	I	E	N	T				T	I
11	L	O	I	R	E	T		E	U	M	E	E
12	E	N	T	E	S		A	S	T	E	R	S

**Un bon tuyau –
misez sur
RAIFFEISEN**

**RAIFFEISEN –
la banque
de votre
choix.**

